

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

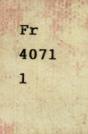
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/







HARVARD COLLEGE LIBRARY







Digitized by Google

Bingat

DU

VICOMTE DE JOYEUSE

LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE BOI EN LANGUEDOC

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'après les manuscrits autographes conservés à la Bibliothèque de l'Empereur de Russie

PAB

EDOUARD DE <u>Ba</u>rthélemy

EXTRAIT DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DU VAR

PARIS LÉON TECHENER, LIBRAIRE 54, rue de l'arbre sec



complet de cette correspondance, et d'ailleurs l'important ouvrage de dom Vaissette n'est pas dans toutes les mains.

Cette correspondance s'ouvre au moment où Joyeuse remplace son père comme lieutenant général en Languedoc et elle se termine au moment où il se jette dans les bras de la Ligue, froissé par l'obstination du roi à maintenir la balance égale entre Montmorency et lui, et surtout par l'inutilité de ses efforts pour obtenir le gouvernement général du Languedoc qu'il désirait avec passion. Tous les événements qui se sont passés durant cette longue période dans cette vaste province sont relatés dans ces lettres qui apportent de précieux renseignements pour la connaissance de l'histoire du midi de la France. Nous avons en quelques lignes complété le récit de la vie du maréchal depuis sa rupture jusqu'à sa mort arrivée à la fin de 1591.

Courmelois, 16 septembre 1875.

HARVARD UNIVERSIT LIBRARY OCT 15 1987

Digitized by Google

Fr 4071.1

DU

VICOMTE DE JOYEUSE

LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROI EN LANGUEDOC

Guillaume de Joyeuse était le second fils de Jean de Joyeuse, seigneur de Saint-Sauveur et de Françoise de Voisins, baronne d'Arques; il naquit vers 1520 et entra de bonne heure dans les ordres, et il fut pourvu de l'évêché d'Aleth avant d'avoir reçu la prêtrise. Son frère aîné étant venu à mourir en 1557, deux ans après leur père, Guillaume, seul rejeton mâle de la maison, se démit de sa dignité et, avec l'assentiment de la cour de Rome, il rentra dans le monde et hérita aussitôt des charges de lieutenant du comte de Villars, lieutenant général en Languedoc, et de capitaine de Narbonne. Il prit aussitôt une position considérable dans le Languedoc et il le prouva dans les sessions des Etats de 1559 et de 1560, tenues à Nîmes et à Beaucaire, où il dirigea le plus souvent la discussion et reçut d'importantes gratifications suivant l'usage du temps.

Mais il devait se trouver en présence de graves difficultés causées par les rivalités religieuses qui ont toujours exercé une excessive agitation dans les provinces méridionales. Les idées nouvelles avaient rapidement gagné une grande partie de la population de Nimes. Joyeuse ne l'avait pas dissimulé au roi auquel il écrivait dès le 26 avril 4560: « Réglant cette ville de « Nismes, tout le demourant de vostre païs sera reglé, car je « sçay à la vérité que c'est le réceptacle de tous les séditieux et



 α le vray lieu où ils recoivent leurs loix (1). » Deux jours après il accourut à Nîmes pour réprimer une première émotion qui s'était traduite par d'odieuses violences contre les catholiques et le catholicisme. Joyeuse essaya de demeurer patient, mais il fallut y renoncer quand il vit l'agitation de la population et les mauvaises dispositions de la plupart des membres du Présidial sur lequel il avait particulièrement compté. Il prit alors quelques mesures sévères pour expulser les étrangers et même quelques habitants et repartit avec la triste conviction de l'inutilité de ses efforts. Il se retira à Joyeuse (2) pour voir venir les événements. C'est là qu'à la fin d'août les consuls de Nimes lui adressèrent une lettre pour l'informer du réveil des menées des réformés et lui demander ses instructions ou celles de la Cour. Il adressa alors un véritable cri d'alarme au connétable de Montmorency, gouverneur en titre de la province, en demandant des secours prompts et nombreux, sous peine d'une totale destruction (3). Quelques jours après il revenait à la charge, bien que le connétable lui eût alors annoncé l'arrivée de M. de Villars, son collègue, comme lieutenant général du Languedoc, et en écrivait autant au duc de Guise en remontrant que le culte réformé était prêché publiquement alors dans les moindres villages (4), que les gens de guerre circulaient dans la campagne « comme s'ils venaient faire service au roy ». Le 26 septembre il en écrivit longuement au roi, en insistant sur l'absence absolue de forces militaires dans son gouvernement, et le manque encore plus complet d'argent (5). Le 26 septembre, Joyeuse se montra bien plus alarmé et ses renseignements ne

(1) Pièce I,

- (2) Dans le bas Vivarais, au pied des Cévennes.
- (3) Pièce V.
- (4) Pièces VI et VII.
- (5) Pièce IX.

le trompaient point : il avait pu apprendre tous ces détails de la bouche mème des délégués de la municipalité nîmoise qui étaient rentrés le 12 dans cette ville rapportant deux lettres de M. de Joyeuse datées des 2 et 8 pour annoncer l'arrivée d'une petite armée de 6,400 hommes en Languedoc et leur ordonner de faire immédiatement cesser les assemblées des religionnaires. Le Conseil de ville, où les protestants dominaient, reçut ces nouvelles avec peine, mais il se décida cependant à redoubler de vigilance pour la garde de la place et empêcher l'entrée des rôdeurs qui foisonnaient alors dans la campagne. Quant aux gens du Présidial ils écrivaient les plus belles protestations en alléguant seulement leur impuissance, en assurant que tout se passait avec ordre et en racontant que chaque dimanche d'ailleurs un religieux Jacobin prêchait « pour détourner le peuple ». L'arrivée du comte de Villars (1), à la tête d'une forte division, calma soudainement les esprits : il tint les États à Beaucaire au mois d'octobre sans la moindre difficulté et entreprit immédiatement après la pacification de la province. Joyeuse fut chargé de mettre ordre à ce qui se passait à Aigues-Mortes dont il parle souvent (2): il s'empara du gouverneur Dasse, du ministre et de quelques autres personnages qui furent tous pendus à peu de temps de là; le grand prévôt avait cependant refusé d'obtempérer sans formalités à l'ordre si sommairement donné par le comte de Villars, il en référa au roi qui approuva sa réserve, mais lui expédia en même temps une sentence régulière pour l'exécution des prisonniers. Tout était terminé à la mi-novembre, Villars se retira dans un château entre Nîmes et Montpellier. A la fin de l'hiver suivant il quitta la province et Joyeuse lui succéda, ce

(1) Honorat de Savoie, comte de Villars, lieutenant général du Languedoc, depuis gouverneur de la Provence.

(2) Pièce II.

3

Digitized by Google

qui motiva une adresse de remerciments au roi votée à ce sujet par les États de 1561. Tout le reste de l'année fut rempli par d'incessants troubles religieux, dans lesquels les protestants commirent les plus grands excès, notamment à Montpellier et à Béziers. Le 5 octobre, Joyeuse vint dans cette dernière ville avec sa compagnie de gens d'armes ; la mort du ministre fusillé par les soldats chargés de le garder, amena une émeute des plus violentes et quand Joyeuse voulut haranguer la foule exaspérée sur la place du Marché, il put à grand' peine se sauver dans l'évêché d'où il dut menacer les rebelles de les faire canonner pour les voir se retirer; il sortit ensuite du palais à la tête de sa petite troupe et ne put gagner la campagne qu'en faisant tirer plusieurs fois sur le µeuple, mais il dut aussitôt renvoyer un détachement pour dégager Laudun, lieutenant de sa compagnie : la lutte fut encore meurtrière; le lendemain il revint avec quelques forces de plus, désarma les rebelles et les expulsa de la ville. Il descendit ensuite à Narbonne où il tira d'affaire l'ambassadeur que le sultan envoyait au roi, et dont les gens de l'évêque d'Agde pillaient le navire sans prétexte, en dépit du caractère diplomatique de Gafer Aga, qui avait naufragé en touchant au port.

Les efforts de Joyeuse n'amenèrent aucun résultat : la réforme se répandait prompte et puissante dans tout le Languedoc et la répression devenait réellement impossible. Au mois de novembre il fit publier l'édit de pacification qui n'eut pas de meilleur effet et il assista aux États qui s'ouvrirent le 22 à Béziers. Cette assemblée émit le vœu que le comte de Crussol « principal commissaire », fût chargé du gouvernement et le roi se rendit à ce désir, le 10 décembre, mais dès le 20 du même mois il écrivit à Joyeuse pour revenir sur cette décision en lui recommandant de veiller aux mouvements des Espagnols en Roussillon; le 28, Joyeuse qui avait eu précédemment quel-

que appréhension (1), lui manda qu'à cet égard il n'y avait aucune inquiétude à concevoir et que le seul danger existait du côté des réformés (2). La guerre religieuse éclata en effet avec une grande violence dès les premiers jours de l'année 1562, à la suite de l'affaire de Vassy, si habilement préparée et exploitée par les protestants, et dans tout le Languedoc de regrettables excès furent commis d'une manière à peu près générale. M. de Crussol, en feignant d'agir par ordre et comme serviteur du roi, était entré en Languedoc et soutenait ostensiblement la cause des religionnaires devenus alors véritablement des rebelles, provoquant une réunion des États (3) et entretenant partout des troupes en armes, tandis que le roi ordonnait un désarmement complet auquel Joyeuse s'opposait de sa seule autorité en présence de l'attitude de Crussol. Le succès des protestants à Toulouse lui donna pleinement raison (mai 1562), en montrant avec quelle peine Montluc triompha de l'émeute. Le prince de Condé nomma alors comme « général des compagnies « des gens de guerre levées en Languedoc pour soutenir la reli-« gion et la délivrance du roi, de la reine et de M. d'Orléans », Jacques de Crussol, seigneur de Beaudiné, frère du comte de Crussol. Tout le bas Languedoc se souleva en faveur de Condé et Beaudiné s'intitula bravement lieutenant du roi depuis Béziers où il installa son quartier général jusqu'au Rhône. Ses progrès furent rapides et presque chaque jour quelques petites places tombaient entre ses mains. Joyeuse qui pouvait alors tristement faire proclamer la justesse de ses plaintes sur l'imprévoyant abandon dans lequel on avait laissé ces contrées, se hâtait de rassembler à tout prix des forces suffisantes pour entrer en

(1) Pièces XI, XII.

(2) Pièces XIII, XIV, XV, XVI.

(3) Pièce XVII.

campagne. Ses efforts furent couronnés de succès : il put réunir environ 12 canons de divers calibres, 6,000 hommes et 500 chevaux, avec plusieurs gentilshommes et capitaines expérimentés : Fourquevaux, gouverneur de Narbonne; Conas, vieux vétéran des bandes du Piémont; les barons de Rieux, de Fondeille, de Villeneuve. Il commença aussitôt et vigoureusement les hostilités. Il reprit d'abord le château d'Aramon sur le Rhône que les protestants essayèrent de lui enlever et devant lequel ils éprouvèrent une sanglante déroute ; il se mit alors en marche, passa l'Aude, occupa Perpignan, Casouls et Lignansur-Orb sans résistance. Lignan était l'ancienne maison de campagne des évêques de Béziers, à une lieue de cette ville; ne se sentant pas assez fort pour attaquer cette dernière place, il prit Lésignan après une vive résistance, et Montagnac, place pendant · le siège de laquelle Beaudiné reprit de vive force le château de Lignan (17 juillet); il avait alors reçu de nombreux renforts et il cherchait à livrer bataille à Joyeuse qui le rejoignit en marchant sur Pézenas, et ayant passé l'Hérault dans ces parages, se trouva en face de lui; chacun comptait des forces à peu près égales, mais la cavalerie catholique l'emportait de beaucoup comme discipline. Le combat commença le 20 juillet, à quatre heures du soir ; Joyeuse sut, par une feinte retraite, attirer les ennemis sous le feu de son artillerie qui, bien dirigé, causa de , sanglantes pertes aux huguenots et porta le désordre dans leurs rangs; sa cavalerie acheva la déroute qui tourna promptement en débâcle. Les protestants perdirent 4 à 500 hommes; le lendemain Beaudiné se retira derrière Pézenas avec les débris de son armée; Joyeuse repassa la rivière et se mit à canonner la ville. Mais désireux de ne pas prolonger cette lutte, pressé par les nombreuses désertions qu'il constatait, il s'empressa d'accueillir les ouvertures de Beaudiné et mérita ainsi les éloges des religionnaires; tous les historiens se sont plu à recon-

naitre sa modération et sa justice. Un traité fut donc conclu le 23 juillet par lequel Beaudiné remettait Pézenas et les autres places en sa possession à Joyeuse qui promit de traiter les protestants aussi favorablement que les catholiques. Beaudiné se retira à Agde et Joyeuse s'installa à Pézenas qu'il quitta pour aller occuper Béziers dont les habitants lui refusèrent l'entrée. Réconforté par l'annonce de l'arrivée du baron des Adrets. Beaudiné voulut rompre la paix, mais ses efforts furent vains d'abord et les catholiques demeurèrent maîtres des places où ils avaient pu mettre des garnisons. Joyeuse n'était pas homme à demeurer inactif en présence d'une aussi violente rupture, encore moins à la subir. Beaudiné ayant tout à fait repris courage à la suite des progrès du baron des Adrets, vint assiéger Frontignan (18 août), avec 3,000 hommes, 300 chevaux et plusieurs canons. Les habitants s'unirent vigoureusement à la garnison et, à la nouvelle de l'approche de M. de Joyeuse, les protestants levèrent précipitamment leur camp (27 août) pour se retirer dans Montpellier après avoir inutilement essayé de forcer M. de Conas à l'attaquer. Il y fit de formidables préparatifs de défense, abattit tous les établissements religieux qui avaient été respectés jusque-là, rasa les faubourgs. Joyeuse arriva avec M. de Fourquevaux, 5 et 6,000 hommes et 15 pièces d'artillerie (4 septembre), et enleva quelques petits forts dont les garnisons furent traitées avec la dernière rigueur (1). Mais Beaudiné ayant reçu les renforts importants que lui amena le baron des Adrets, engagea une bataille sérieuse le 14 septembre, laquelle eût tourné certainement en désastre pour ses adversaires si, au milieu de l'action, des Adrets n'eût appris la prise de Vienne par le duc de Nemours et n'eût battu précipitamment en retraite, « perdant ainsi, remarque de Thou, la plus belle occa-

(1) Pièce XIV.

« sion qu'on put désirer ». Joyeuse cependant poursuivait le siège de Montpellier sans s'occuper des espérances des protestants, que venait de relever la victoire remportée par le baron des Adrets dans la plaine de Saint-Gilles. Renforcé par une division amenée par M. de Mirepoix, il défit complètement le petit corps d'armée de M. de Grille et dut s'arrèter dans sa poursuite par l'arrivée de Beaudiné, sorti en toute hâte de Montpellier (1er octobre). Il se retira sur Florensac qu'il dut abandonner à ses soldats exaspérés de l'insuccès du siége. La lutte continua par des succès à peu près égaux pour chaque parti et qui entretinrent presque sans relâche les hostilités. Béziers résista de nouveau et Joyeuse échoua devant Agde après plusieurs jours de vigoureuses attaques (4 novembre), il éprouva des pertes sérieuses en se repliant. D'autres affaires non moins malheureuses survinrent à ses lieutenants. A la suite de ces nombreux succès les protestants du Languedoc élirent le comte de Crussol « comme chef « et conservateur du païs jusqu'à la majorité du roi », avec Beaudiné pour lieutenant général, et un conseil de dix membres ; il pourvut promptement à l'organisation de la province, nomma des commandants dans toutes les places et se considéra comme régulièrement investi du pouvoir souverain. Joyeuse cependant assemblait les États à Carcassonne, le 11 décembre, et fit voter les subsides accoutumés. Au mois de mai fut signé le nouvel édit de pacification que Joyeuse s'empressa de faire notifier avec toute la célérité possible (1).

On sait l'inutilité de ces édits auxquels personne ne songeait alors à se soumettre; la guerre plaisait aux uns, aux autres elle offrait un moyen commode de se livrer au brigandage : pour tous elle présentait un attrait, peu compréhensible aujourd'hui, mais qui alors était véritablement dans les mœurs. La reine

(1) Pièce XVII.

mère écrivit inutilement d'abord au comte de Crussol pour le décider à désarmer (1^{cr} avril 1565) ; il répondit négativement en incriminant la conduite de Joveuse. « Bien vous dirais-je que « outre que par votre lettre il n'est aulcunement spécifié de « quels points vous entendez que je traite avec M. de Joyeuse, il « m'est impossible de négocier avec luy aulcune chose pour la a pacification de ces troubles, tant pour l'haine grande qu'il s'est « acquis en païs de deça, comme aussi le doubte que j'aurais « que les luy ayant remis en main, il ne les peult garder, comme « il n'a fait ci-devant (1). » Le 11 mai, le roi réitéra plus expressément ses ordres et prévenait Crussol qu'il mande en même temps à Joyeuse de désarmer également. La reine lui adressait le même jour une lettre pressante, l'exhortant à se réconcilier avec son ancien adversaire, en poussant même la conciliation jusqu'à donner à Joyeuse l'ordre de se retirer à Toulouse et de charger M. de Damville de traiter à sa place avec les protestants. Crussol se décida alors, mais non sans provoquer de la part des habitants de Montpellier une délibération qui priait respectueusement le roi « attendu le cruel traite-« ment qu'ils avaient reçu de Joyeuse, ayant mesmes introduit « les Espagnols au royaume, qu'il luy plust leur octroyer un « autre gouverneur en nommant un prince de sang ». Joyeuse cependant était à Narbonne d'où il écrivait au roi le détail de ce qui se passait (2) en s'excusant de ne pas obéir entièrement à ses ordres, parce qu'il savait que Crussol « se renforçait de jour « en jour » (21 mai). Il lui avait envoyé des articles d'un accord par M. de Concault en vue d'un désarmement véritable et le cardinal de Chatillon lui apporta, le 26 mai, un contre-projet (3).

(1) D. VAISSETTE. Preuves.

(2) Pièce X.

(3) Ces trois pièces sont dans les Preuves de D. VAISSETTE..

Digitized by Google

10

Joyeuse ne voulut pas l'accepter; ayant la pleine certitude que s'il s'exécutait loyalement, il n'en serait pas de mème de l'autre côté, il notifia son refus le 27 par une note soigneument motivée. Crussol se plaignit alors hautement, déclarant que ce n'était pas sa faute s'il n'obtempérait pas aux ordres du roi et il en fit dresser un acte de protestation publique le 21 mai. en répétant qu'il désarmerait le jour où Joyeuse s'engagerait à faire de même à la même heure. Le 1er juin il envoya un de ses officiers à la Cour pour rendre compte de la négociation, en rejettant sur Joyeuse tous les torts, jusqu'à dire que l'argent manquait absolument pour le paiement des gens de guerre « à cause de la réponse du sieur de Joyeuse, qui a tellement « refroidy et aigry ung chacun, qu'il n'y a moyen de les faire « foncer ung denier (1) ». Tout s'aplanit cependant peu après par l'arrivée du maréchal de Vieille-Ville investi de pleins pouvoirs qui les délégua à M. de Caylus. Joyeuse se tint prudemment à l'écart, car nous ne le voyons pas paraître aux États tenus à la fin de l'année à Narbonne, et où il se fit seulement représenter par le seigneur de Brassac. En revanche il reparut l'année suivante à ceux de Baucaire en qualité de l'un des trois commissaires du roi et il accompagna la Cour lors du voyage qu'elle fit pendant l'hiver de 1565 en Languedoc. Puis nous le voyons s'occuper tranquillement des affaires administratives de son gouvernement ; présider en mai 1566 à Nîmes une assemblée extraordinaire pour traiter de diverses questions d'impôts; composée de trois députés — un de chaque ordre par diocèse, elle demanda au roi diverses décharges absolument exigées par la pauvreté de la province et au vicomte de Joyeuse, l'expulsion « des bandoliers et voleurs qui ravageaient le païs ». Au mois de novembre les États furent tenus à Nimes également

(1) D. VAISSETTE. Preuves.

et on s'y occupa beaucoup des violences commises par les catholiques à Pamiers. Joveuse s'en émut assez pour vouloir se rendre sur les lieux, mais il apprit en chemin que les faits avaient été fort exagérés, et, revenant à Toulouse, il se contenta d'y envoyer M. de La Valette qui trouva le terrain assez bien préparé pour rétablir la paix : Joyeuse, cependant, crut devoir également y diriger M. de Sarlabous avec quelques troupes : les habitants fermèrent alors leurs portes. Il se disposait à s'y rendre avec une commission du parlement de Toulouse, quand Rambouillet, commissaire du roi pour l'exécution de l'édit de pacification, arriva et remit promptement tout en ordre (juillet). Joyeuse n'en voulut pas moins avoir le dernier mot et il arriva avec les magistrats pour procéder à l'information : les factieux s'étaient prudemment retirés dans les états de la reine de Navarre. Joyeuse en informa le 9 août (1) le roi qui lui répondit de ne négliger aucun moyen de les saisir : « Il ne faut vous soulcier « si ma tante de Navarre le trouvera bon ou non, faiste-le seu-« lement, et puis me le mandez et je luy feray trouver bon (2). » Joyeuse ne put réussir cependant et la commission parlementaire dut procéder par contumace contre les coupables après mille difficultés de procédure qui contraignirent le vicomte à prolonger son séjour à Pamiers jusques à la fin du mois de septembre. Il gagna alors Narbonne, puis Beaucaire, pour assister aux États qui y furent ouverts le 10 novembre.

L'année suivante les protestants recommencèrent la guerre dans le bas Languedoc avec de nombreux succès sans que Joyeuse agit autrement que par des voies conciliantes, soit qu'il eût des ordres formels de la Cour, soit qu'il n'eût pas de forces suffisantes à sa disposition, ce que, vu le caractère que nous lui

(1) D. VAISSETTE.

(2) D. VAISSETTE. Preuves.

12

connaissons, nous croyons plus probable. Apprenant cependant que Montpellier était menacé, il y accourut et y publia, le 30 septembre 1567, une déclaration royale des plus rassurantes pour les religionnaires. Prévenu des progrès des protestants et de l'approche de leurs troupes, il voulut faire prendre les armes à la garnison, ce qui souleva une insurrection générale dans la ville. Joyeuse se retira précipitamment avec sa femme, ses enfants et quelques catholiques notables dans la citadelle d'où il s'échappa pendant la nuit et gagna Pézenas. Le peuple assiégea alors le fort, mais la vicomtesse put s'échapper à son tour avec une forte escorte que son mari lui envoya en toute hâte. Le siège continua avec une égale ardeur des deux côtés; des renforts considérables amenés du Dauphiné par M. de Montbrun, déciderent Beaudiné, qui commandait, à presser les choses, mais en même temps Joyeuse envoyait une assez forte division au secours de la place sous les ordres de M. de Villeneuve; la bataille fut chaude, mais se termina complètement au profit des protestants (8 novembre). La citadelle capitula dix jours après et tout y fut pillé, notamment la vaisselle d'argent et les meubles de Joyeuse.

Celui-ci reprit l'offensive au commencement de l'année 1568, après avoir tenu en novembre les États de Béziers. Il ne négligeait rien pour servir les intérêts du roi avec les faibles ressources qu'on lui accordait encore si parcimonieusement et il s'appuyait dans tous ses actes sur le parlement de Toulouse qui était en parfaite communion d'idées avec lui. Nous en trouvons la preuve dans cette lettre qui n'existe pas dans le recueil que nous publions, mais qui a été conservée dans les registres du Parlement et a été reproduite par dom Vaissette dans ses preuves, 533 :

« Messieurs, j'ay advisé de vous despescher présentement le « sieur de Colcas, pour vous faire entendre beaucoup d'affaires « auxquelles est besoin pourvoir par une bonne intelligence, « n'ayant voulu exécuter aucune chose sans vous avoir com-

Digitized by Google

muniqué et entendu vostre avis et délibérations, selon lesquels me suis toujours résolu de me gouverner, en ce qui est
de ma charge; ayant cognu qu'il est malaisé de conduire et
gouverner un païs, si ceux qui en ont l'administration, ne s'y
conduisent pas d'un commun advis, et qu'il y pourroit avoir
de la confusion en faisant autrement, qui me fera vous supplier très-humblement de vouloir entendre lesdites affaires et
adviser ensemble ce qui sera requis de faire pour le service
du roy, bien et repos public, et me les faire entendre par
ledit sieur de Colcas. Et après m'estre recommandé très-humblement à vos bonnes gràces, je prie en Dieu, Messieurs, etc.

« Escript à Béziers, ce XVIe de janvier 1568. »

Joyeuse quitta alors le bas Languedoc pour remonter vers le Rhône et chercher à donner la main aux comtes de Tende et de Suze contre lesquels marchait aussi de son côté Beaudiné; il avait avec lui 2,000 hommes de pied, 5 à 600 chevaux et 4 canons, et il enleva assez facilement les petites forteresses qu'il rencontra en venant rejoindre les contrées occupées depuis le 20 février 1568 à assiéger le Pont-Saint-Esprit. L'entreprise échoua, les petites armées se séparèrent alors; Joyeuse repassa le Rhône à Avignon, le 7 mars, prit Laudun, Orsan, Tresques; puis revenant sur ses pas, il rejoignit de nouveau MM. de Tende et de Suze pour réinvestir le Pont. Les protestants commandés par Beaudiné, Cipière et Montbrun, voulurent tenter un grand effort et une bataille eut lieu dans la plaine de Montfrin, près d'Aramon qu'il venait de prendre. La défaite des protestants fut complète et ils laissèrent plus de 800 hommes sur le terrain. (24 mai). Les alliés se séparèrent définitivement après ce succès dont on ne s'explique point aisément qu'ils n'aient pas su profi-. 'ter et Joyeuse partit d'Avignon, le 13 avril, pour rentrer en Languedoc. La guerre continua, mais assez faiblement, et la paix fut de nouveau proclamée au printemps de l'année 1568 ;

la plupart des villes du bas Languedoc, par les soins de Joyeuse, reçurent des garnisons; quelques-unes cependant, comme Montauban, Castres et Montpellier, résistèrent. Joyeuse envoya Le Croisette qui y pénétra grâce à certains bourgeois qui décidèrent les protestants à déposer les armes, pendant que les plus compromis d'entre eux prenaient la fuite, et il y fit son entrée le 30 juillet et eut à réprimer aussitôt d'assez graves excès de la part des catholiques; il se rendit ensuite à Nîmes, au Pont-Saint-Esprit et exigea partout des religionnaires le serment de demeurer fidèlement soumis au roi. On sait ce que valaient ces promesses, rompues bien avant d'être jurées. Les protestants reprirent les armes dès le mois d'août, ce qui contraignit Joyeuse à s'établir fortement au Pont-Saint-Esprit pour empêcher les renforts d'arriver du Dauphiné et de Provence. Montbrun passa cependant le Rhône à la mi-septembre et opéra sa jonction avec Beaudiné : cette fois il commandait une véritable armée de 22,000 hommes de pied et 1,500 chevaux, rassemblés aux environs d'Alais. Joyeuse quitta précipitamment Avignon (23 septembre) pour réunir ses forces à Montpellier d'où il marcha sur Toulouse dont les habitants venaient de proclamer une croisade contre les rebelles. Ceux-ci trouvant le terrain libre dans le bas Languedoc y prirent nombre de places. Joyeuse avait en effet rejoint l'armée du duc d'Anjou à Lusignan en Poitou d'où il écrivit aux États réunis à Carcassonne (décembre) pour offrir ses services. L'assemblée répondit en priant le roi de le renvoyer en Languedoc avec des troupes suffisantes. L'hiver empêcha de donner suite à cette requête et le duc d'Anjou le conserva ensuite auprès de lui pour agir avec plus de force. A la fin de l'année 1569, Joyeuse était avec Damville, La Valette, Negrepelisse, Sarlabous, 6,000 arquebusiers et 5 à 600 chevaux, dans Toulouse, d'où l'on faisait de fréquentes pointes à travers les campagnes environnantes. On s'étonna à juste titre de cette

inaction relative et de graves soupçons tombèrent sur Damville. Montluc les fit connaître au roi en présentant comme l'un des griefs principaux l'obstination du maréchal à garder Joyeuse auprès de lui. Les protestants en effet ne rencontrant nulle part de résistance battaient librement le pays et établissaient partout leur domination. Au mois de mai cependant Damville se décida à sortir et à agir dans le bas Languedoc où Coligny commandait alors les troupes protestantes, et secondé par Joyeuse, il repoussa brillamment les rebelles en les poursuivant jusques aux frontières de Foix d'où il redescendit pour reprendre la plupart des places encore occupées par l'ennemi aux environs de Nimes et de Montpellier. Il ne s'arrêta que pour publier la paix octroyée au mois d'août.

Nous retrouvons, en novembre, Joyeuse l'un des commissaires du roi aux États de Beaucaire, et l'année suivante, principal commissaire à ceux de Montpellier. L'émotion causée en France par la triste journée de la Saint-Barthélemy fit moins d'effet qu'on aurait pu le craindre en Languedoc. La nouvelle en parvint le 29 août à Nîmes : la municipalité s'assembla, prit les mesures les plus sages pour assurer l'ordre et pria Joyeuse d'aviser de son côté. Il était alors à Béziers et il ne négligea rien pour maintenir l'ordre : « A l'exemple de quelques autres gou-« verneurs et lieutenants du roi des provinces du royaume, « dit dom Vaissette, il s'en tint aux déclarations publiques du « roi, évita de répandre du sang et maintint la province en paix « autant qu'il lui fut possible. » Le 30 août il communiqua sous forme de circulaire une lettre explicative du roi qu'il avait reçue ce jour même et qui cherchait à présenter le fait sous une forme modérée en rejettant toute la responsabilité sur les Guises. Il profita des États réunis à Béziers dès le 5 septembre pour affirmer ces déclarations pacifiques, mais au bout de quelque temps la force des choses l'emporta et des protestants furent

massacrés à Toulouse, à Gaillac, à Rabastens et dans d'autres villes. On voulut entrainer Joyeuse à agir de même à Béziers : « Il demanda aux émissaires quelque temps pour réfléchir, dit « dom Vaissette, d'après le récit de Gaches ; et ayant consulté la « vicomtesse sa femme, elle le dissuada de commettre une action « aussi barbare ; que Joyeuse étant encore dans l'irrésolution, « Perdiguier, frère de Morgon, assembla deux cents catholiques « dans l'hôtel de ville de Béziers, leur fit résoudre de s'opposer « de toutes leurs forces aux massacres, d'avertir les religion-« naires de tenir ferme, avec promesse de les secourir ; et que « Joyeuse, profitant de cette excuse, renvoya les émissaires à « Toulouse sans avoir voulu rien entreprendre. »

La quatrième guerre civile éclata aussitôt. La première pensée de Joyeuse qui prévoyait des complications, fut de prendre toutes les précautions que lui permettait sa situation de désarmement presque complet. Il ne put s'opposer nullement aux progrès des protestants. Dès qu'il eut été rejoint par le maréchal de Damville avec des forces suffisantes, il fit sommer Nimes de se soumettre au roi et les bourgeois répondirent en s'emparant d'Uzès (21 octobre 1572), et en s'unissant aux bandes qui ravageaient littéralement la contrée. Le maréchal recourut alors à des moyens décisifs, demanda et obtint des renforts considérables qui portèrent son armée à 12,000 hommes avec une nombreuse cavalerie et une quinzaine de canons. Joyeuse le seconda activement, prit et rasa Montpezat et assista au siége de Sommières commencé le 11 février 1573, qui ne se termina que le 9 avril après une résistance acharnée qui mérita à la garnison les plus honorables conditions; Villeneuve, lieutenant, et Montpayroux, enseigne de la compagnie des gens d'armes de M. de Joyeuse y périrent avec un millier de catholiques. La guerre continua dans tout le Languedoc et le Vivarais jusqu'à l'édit de pacification du 24 juin, qui ne rétablit pas complètement le

Digitized by Google

calme dans ces parages où les esprits étaient trop montés pour désarmer complètement en un instant. De nouvelles et très-graves complications allaient naitre d'ailleurs par la défection de Damville qui passa aux protestants à la mort de Charles IX et entraîna avec lui les catholiques « politiques ». La guerre se ralluma avec plus de vigueur que jamais. Joyeuse eut le commandement du haut Languedoc tandis que le bas était laissé au duc d'Uzès (septembre 1574), et le roi vint en personne tenir les États au mois de décembre à Avignon. Joyeuse commença ses opérations au mois de février 1575 avec 5,000 hommes environ dont il leva la plus grande partie à l'aide des sommes votées dans ce but par les députés des diocèses de son département. De nombreux châteaux et diverses petites places furent prises par les deux armées qui se signalèrent par un égal acharnement et de sanglants excès dans l'Albigeois et dans les environs de Carcassonne. Damville et ses lieutenants faisaient une guerre sérieuse et bien conduite avec des forces supérieures et surtout soutenus par la population. Au mois d'août, Joyeuse fut rudement défait devant Caraman et quelques jours après devant le mas Sainte-Puelle (3 septembre 1575). Cette campagne fut tout à l'avantage des religionnaires que le vicomte de Paulin commandait dans le haut Languedoc. Joyeuse assista ensuite aux États de Carcassonne, où les députés des diocèses d'Agde et de Béziers le supplièrent de prendre des mesures pour les mettre à l'abri des attaques des rebelles (décembre 1575) et où en effet Damville faisait de rapides progrès en dépit des négociations entamées alors par la Cour en vue d'une pacification qui fut enfin publiée le 7 juin 1576. Damville désarma immédiatement et reçut peu après à Montpellier la visite de M. de Joyeuse. Pendant quelques mois la reine essaya de gagner le maréchal; un moment il parut prêt à se rendre au prix de la concession viagère du marquisat de Saluces ; les choses même

2

18

en vinrent à ce point que les protestants prévenus rompirent avec lui, mais ses exigences furent trop exagérées à la fin et il revint aux rebelles avec une nouvelle ardeur, augmentée encore par le désir de se faire excuser par eux (février 1577). Pendant ce temps Joyeuse était demeuré dans son gouvernement et avait pris activement part à ces négociations. Mais le coup était porté : Damville trouva un accueil médiocre, se brouilla avec ses amis et le 21 mai la paix fut conclue avec le roi qui le déchargea par une patente publique de toute accusation; en même temps il le mettait à la tête de l'une des armées chargées d'opérer contre les protestants. Il investit au mois de juin Montpellier, en attendant pour pousser le siége l'arrivée des troupes de M. de Joyeuse qui, retenu dans le haut Languedoc, ne put le rejoindre que dans les premiers jours de septembre; on se battit alors avec un grand acharnement autour de la place. Le 1er octobre, le maréchal s'apprêtait à livrer l'assaut, quand il reçut la nouvelle de la signature d'un nouvel édit de paix. Le roi, pensant que Damville allait se retirer à Saluces, partagea son gouvernement entre le maréchal de Bellegarde et Joyeuse; mais Damville refusa absolument de se désaisir et Henri III dut céder en présence de sa résistance et lui laissa toucher les 18,000 livres que les États lui attribuaient annuellement à cause de sa charge.

L'édit cependant ne fut pas observé dans la province et les hostilités continuèrent, malgré les énergiques efforts de Damville et de Joyeuse. Au mois d'octobre 1578 tous deux accompagnèrent la reine Catherine à son entrée solennelle à Toulouse. Ce voyage ne produisit aucun effet sérieux et l'édit fut toujours fréquemment violé par les menées du roi de Navarre avec lequel Damville — alors nommé duc de Montmorency — se décida à avoir une entrevue le 4 décembre 1579 à Carcassonne. Joyeuse n'y assista pas et il semble que le duc ait constamment eu soin de l'éloigner dans les circonstances importantes tout en sachant tonjours l'appeler quand il redoutait quelque danger. Cette tentative n'amena pas de résultat et au début de l'hiver suivant les religionnaires reprirent ouvertement les armes dans le haut Languedoc : seulement, Joyeuse reçut le 11 juin l'ordre de rassembler des forces suffisantes et d'agir immédiatement ; le 26, le roi lui mandait : « de faire la guerre la plus vive qu'il pour-« rait aux perturbateurs, de saisir leurs biens et surtout de « veiller à la ville de Toulouse (1). » Au mois d'août le bas Languedoc se décida à s'insurger également et en peu de temps tout fut à feu et à sang dans la province. Une nouvelle paix fut signée (26 novembre 1580) sans que Joyeuse ait agi sérieusement, probablement faute de troupes suffisantes.

Jusqu'alors Joyeuse et Montmorency avaient vécu en bonne intelligence, mais tout d'un coup les choses se brouillèrent aux États tenus à Béziers au mois d'octobre 1581. L'Assemblée envoya une nombreuse députation saluer à Narbonne le duc de Joyeuse, fils aîné du vicomte, beau-frère du roi, comme on sait, et son plus intime favori à cette époque. Montmorency vint conférer ensuite longuement avec lui, « et accompagné cha-« cun, dit l'anonyme de Montpellier, cité par dom Vaissette, tous « deux de leurs troupes à pied ». Peu après le vicomte rompit avec M. de Montmorency et le quitta brusquement pour se retirer à Narbonne, « au grand détriment, ajoute notre anonyme, « du païs, procédant de cette division », uniquement motivée par l'excessive ambition du nouveau duc de Joyeuse, qui venait de faire nommer l'un de ses frères, grand prieur de Malte, à . Toulouse, un autre, archevêque de Narbonne, lui procura la pourpre l'année suivante et obtint pour son père, le 20 janvier 1582, le bâton de maréchal de France; il prétendait s'établir fortement en Languedoc, se rendre le maître du pays, et en en-

(1) D. VAISSETTE.

. 19

20.

lever le gouvernement au duc de Montmorency : c'est alors qu'il décida son père à se brouiller avec lui, et qu'il le mit en suspicion auprès du roi. Des amis éclairés, cependant, devinant les graves conséquences de cette rupture, intervinrent et entre les mois de janvier et de mai 1583, nous apprennent les Mémoires d'Aubaïs, les réconcilièrent trois fois. Ces tentatives furent parfai-, tement inutiles, parce que d'une part le duc de Joyeuse tenait essentiellement à ce qu'elles ne réussissent pas, et d'autre part des intermédiaires secrets se chargeaient d'envenimer les choses. Montmorency tout au contraire cherchait sincèrement à éviter une brouille si préjudiciable à ses intérêts et malgré les graves imputations de Joyeuse qui allaient jusqu'à l'accuser de connivence secrète avec les protestants et de mesures déloyales pour faire échouer les entreprises militaires qu'il dirigeait, le duc de Montmorency demanda une entrevue, en offrant de donner ses enfants en otage; mais Joyeuse, excité par son fils qui, en public, feignait de regretter l'attitude de son père, refusa obstinément. Le duc de Joyeuse eut cependant une longue conférence avec lui avant de regagner la Cour et l'accabla cette fois de paroles flatteuses et de promesses (2 octobre 1582), mais Montmorency ne fut pas la dupe de ces manifestations : il se retira prudemment à Montpellier et y vit le prince de Condé avec lequel il s'engagea de nouveau, mais en l'écartant encore soigneusement.

Le vicomte de Joyeuse continua à agir très-ouvertement. Après avoir enlevé Narbonne à l'obéissance du duc de Montmorency, il voulut s'emparer de même de Béziers ; celui-ci essaya de lutter en modifiant arbitrairement l'élection des consuls (décembre). Les habitants, dévoués aux Joyeuses, firent aussitôt casser l'élection par le parlement de Toulouse. Montmorency y accourut, y mit une garnison et en fit fermer les portes (21 janvier 1583), puis il partit pour aller se justifier auprès du roi des accusations portées contre lui, mais il avait fort à faire à

cause du duc de Joyeuse; Henri III cependant parut rechercher sincèrement la vérité et il envoya au mois de mai, le baron de Rieux pour faire une enquête sur place. Nous ajouterons seulement que M. de Rieux était gouverneur de Narbonne et tout dévoué à la maison de Joyeuse et qu'il emportait de longues instructions très-favorables au maréchal. M. de Rieux rencontra Montmorency à Béziers au mois de juillet, lui communiqua le document royal et reçut un long mémoire complètement justificatif et dans lequel le duc, en répudiant toute complaisance envers les protestants, multipliait les assurances du plus entier dévouement. Mais le duc de Joyeuse ne chômait pas de son côté ; désirant de plus en plus ce riche gouvernement dont Montmorency disait dans sa réponse « qu'il avait appris « que son gouvernement étoit fort envié et désiré par aucuns, « qui se l'estoient donné par avance », il se rendit à Rome pour y obtenir l'excommunication de son rival. Le pape repoussa toutes ses prétentions et chercha à le calmer en lui donnant le chapeau cardinalice rour son frère. Cette scission fut des plus fâcheuses pour la province : elle permit d'abord au brigandage d'y prendre un grand développement en présence d'une véritable impunité : elle réduisit même le roi à n'assembler les États ni en 1583, ni en 1584 de peur que leurs membres, favorables à Montmorency, ne formulassent quelques motions en sa faveur. Des commissaires royaux furent envoyés dans la province pour la parcourir, indiquer les mesures les plus urgentes et présider l'assemblée des députés des diocèses pour le vote des fonds nécessaires. Montmorency publia les divers actes provoqués par ces réunions, mais en continuant de prendre ouvertement des précautions militaires contre les Joyeuses, et en s'assurant de plusieurs places, exemple que le maréchal imita. Chacun, tout en protestant à l'envi de son respect pour la paix, mit bientôt sur pied une véritable armée et les hostilités eurent

lieu sur plusieurs points dès le mois d'avril 1584; Joveuse tenant solidement le haut Languedoc depuis Toulouse jusqu'à Narbonne et annonçait publiquement la prochaine arrivée du roi pour chasser Montmorency. Bellièvre cependant au nom de Henri III et du roi de Navarre fit de grands efforts peu de temps après pour rétablir sinon l'amitié, du moins la paix entre les deux ennemis. La négociation, habilement traînée en longueur par Montmorency et les protestants, n'amena aucun résultat, comme chacun pouvait le prévoir et les hostilités continuèrent dans toute la province : de sanglants combats furent livrés, de petites villes assiégées et fort maltraitées; bref, on avait le lamentable exemple d'une guerre véritable engagée entre deux grands seigneurs ennemis, malgré le souverain reconnu du pays. Henri III ne se découragea pas : après avoir adjoint M. de Pontcarré à Bellièvre, il envoya encore M. de Rambouillet et le chargea d'aller trouver d'abord le maréchal pour lui enjoindre l'ordre formel « de s'accomoder pour sa part à tout ce « qui serait convenable » (14 novembre 1584), puis de parler plus fermement encore au duc de Montmorency, en lui faisant comprendre que toute résistance de son côté déciderait le roi à approuver et à soutenir Joyeuse. Cette fois soit remords, soit lassitude, les deux adversaires se rendirent facilement à ces nouvelles ouvertures et la pacification était complète au mois de décembre, en apparence très-loyalement poursuivie et exécutée de part et d'autre. Mais tous deux cachaient leurs secrètes pensées: Montmorency profondement irrité se donnait complètement aux religionnaires : Joyeuse, non moins froissé, écoutait les avances des ligueurs. Les États furent tenus au mois de juillet 1585 à Béziers sous la présidence de Montmorency qui, en l'absence du vicomte de Joyeuse, déclara dans son discours qu'on « devait rejeter la faute de tous les maux de brigandage sur le « maréchal de Joyeuse qui avait mal encouragé plusieurs villes».

<u>99</u>

Pendant que le duc était encore à Béziers, il apprit l'union du roi avec les ligueurs, ce qui précipita sa rupture. Dès lors les deux partis se dessinèrent nettement et la province se partagea entre le duc et le maréchal, qui chacun avaient leurs places et leurs troupes. Montmorency l'emporta d'abord. Pendant ce temps Joyeuse réunissait à Toulouse les États du pays qui lui obéissaient (septembre) et pourvu d'hommes et d'argent, il entra sérieusement en campagne à la fin de l'année. Il trouva un grand appui dans les villes de son parti et elles lui volèrent largement les fonds dont il avait besoin. La guerre en ressentit une grande impulsion (avril 1586) et de sanglantes affaires eurent lieu. La ville de Montesquieu fut prise par les ligueurs le 23 juin après avoir reçu quinze cents coups de canon, livrée au pillage, puis au feu. Montmorency essaya de faire une diversion en portant la lutte en Provence, mais il produisit peu d'effet; le maréchal demeura en Languedoc où le roi envoya le duc de Joyeuse avec une armée et lui confia ensuite le commandement des troupes chargées de réduire le Gévaudan. Sa marche fut heureuse et rapide et aboutit promptement à la prise de Marvéjols qui fut odieusement saccagée (août). Il se transporta ensuite dans l'Albigeois, mais les maladies le forcèrent de licencier ses troupes et il revint à la Cour. Les hostilités continuèrent pourtant l'année suivante; le maréchal obtint de nouvelles sommes des États réunis à Carcassonne au mois d'octobre, pendant que Montmorency tenait les siens à Montpellier et la lutte recommença avec une nouvelle ardeur. C'était chaque année la même chose : rien n'avançait, aucun parti ne faisait vraiment de progrès et la province s'appauvrissait toujours. On se battit constamment en 1587 et 1588. Au commencement de l'année suivante, Rieux cependant « moyenna » la réconciliation de Montmorency avec le roi qui le rétablit dans son gouvernement de Languedoc, donna à Rieux la lieutenance

générale et en indemnisa Joyeuse en offrant la charge de grand maitre de sa maison à son second fils, le duc de Joyeuse venant d'être tué à la bataille de Coutras. Le vieux maréchal trop engagé avec les Guises refusa toutes ces propositions, tandis que Montmorency conclut avec empressement la paix. Il continua alors la guerre contre son ancien adversaire, mais cette fois les rôles étaient intervertis, et c'est celui-ci qui marchait contre les rebelles. Tous deux étaient en face l'un de l'autre, commandant chacun une importante armée, quand, apprenant la mort de Henri III, ils se décidèrent à conclure une trève, nécessitée d'ailleurs par la peste qui régnait avec fureur dans la province.

Pendant ce moment de répit, Montmorency réunit les États à Béziers (27 septembre), tandis que Joyeuse rassemblait ceux de la partie du Languedoc afférente à son gouvernement, à Lavaur, le 15 novembre. Dans l'entre-temps les ligueurs convaincus que Montmorency et Joyeuse ne s'étaient entendus que dans la secrète pensée de leur nuire, prirent ce dernier en particulière défiance. Le maréchal étant venu à Toulouse le 30 septembre, sa présence provoqua une violente émeute : on ferma les portes avant que ses troupes pussent entrer dans la ville et pendant plusieurs jours sa position fut des plus critiques. Joyeuse répugnait à la pensée de céder, mais il lui fallut s'y résigner et il se retira en appelant son fils à son aide pour bloquer étroitement l'ingrate cité. Le Parlement lui-même prit fait et cause contre lui en rendant un arrêt pour défendre de conclure aucun accord avec lui tant que les bourgeois ne seraient pas pourvus de moyens suffisants pour se défendre. Quelques troupes vinrent en ville et une députation du capitoulat alla trouver à la fin du mois d'octobre le maréchal pour se plaindre de sa sévérité à leur égard : il répondit en redoublant ses hostilités. La question de Toulouse fut naturellement fortement agitée aux États de Lavaur ouverts au nom du duc de Mayenne, « lieutenant-

Digitized by Google

 $\mathbf{24}$

« général de l'État et communes de France ». Joyeuse exposa très-longuement ses griefs et soumit à la réunion les conditions auxquelles il consentait à conclure la paix avec les Toulousains qui la demandaient énergiquement. Une députation des principaux membres se rendit alors dans la ville tandis qu'une autre venait de Toulouse trouver le maréchal à Castanet dont il s'était emparé. Les bourgeois cédèrent : ils firent partir l'évêque de Comminges, l'âme de la résistance, et le traité fut signé le 27; ils y reconnaissaient Joyeuse comme gouverneur-général de la province avec son fils comme lieutenant-général en son absence et lui donnèrent 50,000 livres pour entretenir ses gens d'armes et à titre d'idemnité. Joyeuse accueillit ensuite le vœu des États pour prolonger jusqu'au mois de février 1590 sa trêve avec Montmorency; en échange l'assemblée prit l'engagement de ne jamais reconnaître Henri de Navarre comme roi de France; la trève fut ensuite prolongée d'un an, mais seulement au profit des laboureurs. Les hostilités n'en recommencèrent pas moins et nombre de châteaux furent pris et repris par les deux partis. Mais à la suite de la paix de Toulouse le maréchal de Joyeuse abandonna la direction des affaires à son fils qu'il avait en réalité fait nommer à sa place et il se retira dans son château de Covissac près de Limoux. Il y demeura paisiblement jusqu'à sa mort survenue d'ailleurs peu après. C'est en arrivant à Toulouse le 5 janvier 1592, après la prise de Carcassonne, que son fils, qui avait vigoureusement mené les affaires de la Ligue, l'apprit. Le vieux maréchal fut enterré dans l'église des Cordeliers de Limoux. Mayenne nomma aussitôt le duc gouverneur général et lieutenant général de l'État et communes de France en Languedoc et il lui envoya au mois de mai le bâton de maréchal de France laissé vacant par son père. La mémoire de celui-ci tint une large place aux États réunis à Toulouse le 3 février 1592 : le duc de Joyeuse promit de ne rien négliger

c pour succéder au zèle du feu maréchal son père, qui avait
c heureusement gouverné le pays pendant plus de trente-six ans
« de troubles ». L'évêque de Lodève, président de l'assemblée, prononça une véritable oraison funèbre dans laquelle il exalta le dévouement de l'illustre défunt à la Ligue.

Guillaume de Joyeuse portait pour titres d'après La Chesnaie des Bois, « vicomte de Joyeuse, seigneur de Saint-Didier, Laudun, « Puyvert, Covissac »; il était conseiller aux conseils d'État et privé, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et fut compris dans la première promotion de celui du Saint-Esprit. Il épousa vers 1560 Marie de Batarnay, née le 27 août 1539, fille de René, comte du Bouchage et d'Isabeau de Savoie-Villars; elle mourut à Toulouse peu de mois après son mari, le 24 juillet 1592. Ils eurent sept enfants :

Anne, créé duc de Joyeuse, né à Coutras, sans postérité de Marguerite de Lorraine, sœur de Louise, femme de Henri III.

François, cardinal-archevêque de Narbonne, puis de Toulouse, mort le 23 août 1615.

Henri, comte du Bouchage, duc de Joyeuse après son frère, Scipion : étant alors capucin depuis la mort de sa femme Catherine de Nogaret de La Valette, maréchal de France; mort capucin le 8 septembre 1608. Il eut une fille qui épousa d'abord le duc de Montpensier, puis le duc de Guise et mourut en 1656.

Scipion, grand prieur de Toulouse, duc de Joyeuse après ses frères aînés ; il périt au combat de Villemur, le 20 octobre 1592.

Georges, mort à seize ans, en 1584, avant la consommation de son mariage avec Claude de Moy.

Honorat, mort au berceau.

Claude, seigneur de Saint-Sauveur, tué avec son frère à Coutras.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

I

Sire, despuis vous avoir faict entendre que vos subgectz de vostre pays de Languedoc vivoient sans aucung trouble en apparence de émotion, ce que à la vérité pour lors toute chouzes estoient paysibles jusques à présent qu'estant adverty le xxi^e de ce moys qu'en vostre ville de Nismes, le lundy de Pasques, il y fust recogneu grande quantité de estrangiers tant des villages des environs que d'ailheurs incogneus. Et ce soir mesme ladicte troppe avec plusieurs de la ville fust recogneu de nuict marchant par la ville en ordonnance, pourtans arquebuses et plusieurs harmes, corcelets et picques; au mesme instant que je ay entendu ceste assemblée je m'en suis venu retirer en ladicte ville tant pour y pourveoir en ce qui concerne vostre service que aussy pour vous advertir de la vérité, comment on s'y conduisoit. Je vous advise, Sire, que j'ay sceu par bons tesmoignages que l'occazion de ceste grande assemblée a esté pour y venir faire la cène à la mode de Genève. Car dans ladicte ville y a eu despuys la sepmaine saincte troys ministres dudict Genève qui ont presché et dogmatisé ordinairement en maisons privées de la ville, et y ont faict faire déjà des baptesme à ladicte mode par lesdicts ministres. Et ayant entendu sy maulvaises façons de vivre pour ceulx de ladicte ville, je av faict assembler messieurs tenant le Présidial en ceste ville pour entendre deulx comme ils y avoient pourvus à ce désordre. Je n'ay trouvé en

ladicte compaignie qui sont fort affectionnés à vostre service et gens de bien, mais il y en a de sy séditieux que j'ay oppinion que leur voix a eu lieu à l'androit des aultres, s'excuzant qu'ils n'y ont peu pourveoir, tant pour estre venue l'émotion inopinée et soubdaine que aussy sur le grand nombre de ceste religion estant desja saysis de la ville, qui la faisoient menasser de leurs vies s'ils contrevenoient à leurs entreprises. Ayant despuys faict assembler les consuls et principaux bourgeois de la ville, leur propousant les mescontentement que V. M. avoit d'eulx d'entendre leur ville estre la première de vostre pays en Languedoc qu'a prise les armes pour contrevenir à vos ordonnances, souffrant faire d'actes en ladicte ville qui vous sont si désagréables. Ils sont, Sire, si partis en leurs oppinions que je connois le nombre des zélateurs.du service de Dieu et vostre n'estre souffizant pour reigler et conduyre le demcurant et la polisse. Or, Sire, en attendant ce que plairra à V. M. ordonner de ce dessus et afin que plus grand feu ne se alumast, j'ay faict vuyder tous ces estrangers de la ville, donnant la loy tant aux magistrats de la ville que consulz ce qu'ils auront affaire pour vostre service, afin qu'il n'en adveigne inconvénient, et les entretiendray avec toute la douceur que je pourray. Bien yous assure, Sire, qu'il est impossible de corriger ung grand nombre de meschants qu'ont ja conceu une façon libertine de vivre sans quelques forces, d'aultant que j'entends quil y a quelques lieux d'icy des environs qui sont taschés de mesme. Je vous assure bien, Sire, qu'avec peu de nombre de forces promptement le tout se pourra appayser. Car en corrigeant quelques aulteurs de son entreprinse pour donner exemple, et aussi reiglant cette ville de Nismes tout le demourant de vostre pays sera reiglé. Car je sçay à la vérité que c'est le réceptacle de tous les séditieux et le vray lieu où ils recepvent leur loix. Vous sçavez, Sire, que je n'ay aulcunes forces en se gouvernement. Je n'ay

 $\mathbf{28}$

point voulu faire armer sans premièrement vous en advertir et vous faire entendre ce discours afin qu'il vous plaise y pourvoir et ordonner comme vostre bon plaisir, Sire. Et ce pendant, Sire, je seray vigilant à pourveoir à toutes chouzes qui concerneront vostre service et vous tiendray adverty de ce qui surviendra.

Sire, je supplye le Créateur vous donner très heureuse et très longue vye, et très longue prospérité et sancté.

A Nismes, le xxviº avril 1560.

Vostre très humble et très obéissant subgect et serviteur,

JOYEUSE (1).

II

Au duc de Montmorency.

Monseigneur, pour ceste heure je ne vous sçauroys faire entendre aultre langaige par mes lectres que la continuation des désordres qui sont en vostre gouvernement et mesme en la ville de Nysme où il y a maintenant tel déresglement que ceulx de la justice qui sont affestionnés au service du Roy n'ont eu aultre expédient que de vuider la ville, et encore en estant hors n'ont sceu trouver aultre seureté en part de Languedoc que en ma maison où est présentement retiré le lieutenant civil de la ville appelé M. Johan Dalbonaz avec quelques conseillers, car il ne sont menassés que de la mort par ceste canaille, et ceulx des

(1) D. Vaissette mentionne ces lettres et cn donne quelques extraits sous cette rubrique : Bibli. Coaslin, registre des lettres originales nº 153.
Il commet une erreur pour celle-ci qu'il présente comme écrite après l'émotion du 23 avril, tandis qu'elle est positivement de l'avant-veille.

gens du Roy qui sont pour ce jourd'huy arrestés en ladicte ville, qui m'escrivoient avant hier une lestre que je vous av bien voulu envoyer, vous verrez comme ils tiennent tout perdu, et assurezvous, Monseigneur, que depuis que ceuz là m'escrivirent il est pis qu'ils ne me disent, car je scay bien quelles gens se sont et comme il faut que je m'y fie. Je suis attendant la venue de M. le conte de Villars avecque quelques forces pour chastier ces séditieux, et la plus grande force que le Roy nous saura envoyé, c'est de donner pouvoir de punir les principaulx aulteurs de ces assemblées et ceulx qui les ont favorisées. Car je sçay bien quy sont ceux-là, et sçay très bien l'affection que le pouvre peuple a à leur Roy, mais ces meschants les abreuvent de tant de promesses et tant de manteries qu'ils sont incontinent séduicts, et je sçay très bien que c'est de n'avoir puny ceulx que je avois faict prendre ces Pasques dernières en ladicte ville. Je avois faict constituer prisonnier ung greffier de la ville appellé La Grange qui estoit attaint d'avoir retiré en sa maison tous les estrangers qui viennent en la ville portant armes, et aussi d'avoir dit que le Roy n'estoit suffisant pour remédier à leur faict. Ledict La Grange est à présent à la Court à la poursuite de recouvrer quelque greffe que le trésorier de France estably au domaine luy a osté ; puis naguières s'il est ancore à la Court ce seroit une belle prinse et en faire punition. Il y a un archer de la garde qui se nomme le cappitaine Fanay qui est de la ville de Nysmes qui le connoist bien et le vous peut mestre en main, avecq un aultre greffier de ladicte ville qui est aussi à la Court appellé Cauchon (1) pour rendre quelque compte de la vefve du trésorier de Nysmes. Cedict Cauchon est ung qui en sa maison a faict prescher tout cest hivert passé ung ministre de Genève publiquement, où se sont faictz les plus grandes assemblées. Aussi, Mon-

(1) Peut-être faut-il lire Rauchon.

seigneur, je vous veux bien advertir comme despuis quinze jours il est passé par vostre gouvernement plus de douze cens soldats levés sur le païs mesme, qui s'en vont à pelites trouppes et ont monté aux montaignes de Gévaudan et de Vollav. Je y ay envoyé pour sçavoir leur desseing, mais lon ni en peut rien sçavoir, sinon quils disent que lon verra de grandes choses. Je croys qu'ils s'en vont à Lyon. J'en ay adverty Mar le cardinal de Tournon qui est à présent là pour s'en prendre garde. Aussy M. le conte de Villars vous tesmoignera comme despuis 4 mois je luy av faict entendre souvent le soupson et le doubte que je avois de la ville d'Aigues-Mortes, sachant bien que dans icelle tout y est gasté pour cette cause, et sachant bien que le gouverneur qui y est n'est guères crainct, ny estimé pour n'estre d'authorité. J'ay tousjours crainct que ceste canaille ne s'y impatronisent comme nous avons vu faire d'aultres en Provence, et à ceste heure aux terres du Pape. Avant hier Msr le conte de Tende m'escrivit avoir eu advertissement comme si il y avoit soupson et intelligence de prendre ladicte ville d'Aigues-Mortes, et dit en avoir esté adverty de Piedmont et d'ailleurs. J'en ay adverty ledict gouverneur pour y avoir l'œil. En attendant le commandement du Roy et vostre comme il vous plaist que je m'y conduise, je feroy le mieux que je pourroy selon le moyen que j'ay qui n'est pas grand.

Je supplie le Créateur, etc.

A Joyeuse, le ve jour de septembre 1560.

Au révérendissime cardinal de Tournon à Rossillon.

Monseigneur, vous avez entendu la façon de vivre de ce pays tant des assemblées qui se faisoient de nuict que de jour soubs prétexte de prescher évangille. A présent, Monseigneur, ces affaires ont prins tel succès que le peuple a prinses les armes nous montrant assez une révolte. Vendredy dernier partirent de la ville de Montpellier et hier matin de la ville de Nismes en plein jour plus de mille soldatz armez de carcollets, picques et arquebouses; et ce matin en ont esté veuz près de Vallignières trois cens sur le chesmin en ceste équipage, tenant bien secret leur chemin et le lieu où ils se vont assembler. Les ungs disent qu'ils s'en vont à la guerre de Mons. de la Motte Gondrin, les aultres à Lyon, les aultres à la Court. J'en escrit présentement au Roy et à Messeigneurs le connestable et de Guyse, et croys que j'ay ce malheur que S. M. et lesdicts seigneurs cuident que les advertissements que j'en donne ne sont que fables pour le peu d'ordre que je vois qu'ils y donnent. Car je vous asseure, M^{gr}, qu'il y a quatre moys que je ne cesse de les advertir de tout cecy, et comme tout en est succédé, je vous supplie très humblement vouloir accompagner mes paquets d'une vostre lestre à S. M. et auxdits seigneurs affin qu'ils voient et entendent mieulx l'estat des affaires et qu'ils se résolvent d'y pourveoir promptement, s'ils ne délibèrent de voir la totale submersion et ruyne du pouvre peuple. Je vous asseure bien, M\$7, que j'ay advisé que ceste canaille se délibèrent de faire mourir tout ceulx qu'ils pensent qui leur peuvent nuire. Et d'aultant que j'ay entendu que vostre personne est à Rossillon qui n'est lieu si assuré que Tournon où vous serez mieulx et en plus de seureté. Si je pensai que

S. M. trouva bon que je prisse argent de ses trésoriers, je assemblerai ce pendant quelques forces, et avec le arrière ban ce seroit pour le moing un apprest que l'on leur donneroit à connoistre que S. M. voult remédier. L'on ne me mande rien sinon quil y sera bientost pourveu, et voila, M^{gr}, comme j'en suis! Au reste, M^{gr}, je vous supplye très humblement ne trouver mauvais et me tenir pour excusé si je ne vous suis allé rendre le debvoir que je vous doibz à vous aller baiser les mains; je suis il y a quelque temps en telles extrémité! Il faut que je pourvoye à la gouverne de tant de pouvre peuple que je ne me puis permettre de abandonner le lieu où je suis.

Je supplye le Créateur, etc.

A Joyeuse, ce 8 de septembre 1560.

JOYEUSE.

IV

Sire, vous avez peu entendre par les lettres que par cy devant je vous ay escriptes la continuation des assemblées en vostre pays de Languedoc et le désordre que je y prevoyois pour le peu de moyens que j'avois d'y pourveoir, n'ayant sur ce aulcun commandement de V. M., n'y aulcunes forces pour y remédier. Les affaires, Sire, ont prinse maintenant tel succès que la plus part de vostre peuple de ce païs a prins les armes, demonstrant assez une grande révolte. Depuis deux jours ils sont partis de vos villes de Montpellier et de Nysmes en plein jour plus de 800 soldats armés de corcellets, picques, harquebuses et morrions et se sont mis en chemin. Ils ne veulent aulcunement déclarer le voiage qu'ils font, ny où ils se vont assembler. Les ungs disent qu'ils s'en vont à Lyon, les aultres en vostre Court. Je feis faire ces jours passés les cris qu'ils n'eussent à s'assembler

sus peine de la hart ainsi qu'il vous avoit pleu en commander. Je ne trouve aucune obéissance aux commandements que je fais de par V. M., et sont les affaires si désespérées que si V. M. n'y pourveoit et promptement par forces, lon prévoit une totale submersion. Et moy n'aïant présentement aucunes forces pour y pourveoir, je ne vous puis asseurer que de ma vie qui se sacrifieroit toujours pour vostre service.

Je supplie, etc.

De Joyeuse, ce viiiº jour de septembre 1560.

V

Au Connétable de Montmorency.

Monseigneur, j'escris présentement au Roy le succès des affaires de son païs de Languedoc qui est tel que la plus part de son peuple a prins les armes demonstrant assez une révolte. Vous pouvez tesmoigner, Monseigneur, comme plusieurs foys je vous ay escript le peu de moyens que j'ay d'y pourveoir pour n'avoir eu sur ce aucun commandement de S. M., ny forces pour y pourveoir comme je désirerois. Il n'est plus de nouvelles que je sois obéy ny par doulceur ny par menasses, sy la force n'y est adjoustée. Si S. M. n'y pourveoit et promptement je vois une totale subversion et ruyne. Il est bien requis que M. le conte de Villars admene le plus qu'il pourra avec les forces qu'il vous a plu me mander qu'il mesne; encore ja ce bien tard.

Digitized by Google

Monseigneur, je supplye le Créateur, etc.

De Joyeuse, ce viii^e jour de septembre 1560.

VI

Au mesme.

Monseigneur, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par Rozilles, lequel m'a faict entendre la venue de M. le conte de Villars en ce pays, qui sera accompaigné de quelques forces, et sera le très bien venu, et fort à propos. Car le tout commence desja a sy desreigler et de tele façon que si l'on n'y pourveoit le feu se pourra allumer tellement qu'il seroit mal aysé à l'estaindre. Je ne vous diray point leur façon de vivre pour le faict de la religion, car il n'y a ja si petit bourg où n'y ave ministres de Genève qui preschent ordinairement et administrent les sacremens à leur mode, mais c'est en publicq. Je suis bien asseuré qu'il partit dernièrement de ce païs plus de mil soldats qui s'en aloyent à Lyon, cuidant que leur entreprinse deust bien réussir, et s'en sont retournés en leurs maisons paisiblement comme s'ils venoient de faire service au Roy; les conducteurs nous sont bien cogneus en ce pays et ceulx qui les fraient. Je ne sçay si mon dict seigneur le conte de Villars aura quelque commandement exprès pour les faire prendre et pugnir. Je vous assure bien, Monseigneur, que si je eusse heu quelques forces je les eusse bien gardes de marcher comme ils faisoient et comme ils font encore. Vous sçavez qu'il n'en y a aulcunes en ce gouvernement. Monseigneur, le présent porteur qui est de la ville de Nismes et officier du Roy en son siége présidial, lequel je congnois fort homme de bien et affectionné au service de S. M. vous dira comme toutes choses y passent tant en ladicte ville qu'ailleurs s'il vous plait l'escouter.

Je supplye le Créateur, etc.

De Joyeuse, le xvi^e septembre 1560.

VII

M. le duc de Guise.

Monseigneur, j'ai faict entendre par cy devant à S. M. et à vous comme ce gouvernement n'estoit exempt des émotions qui continuent encores tous les jours à la persuasion de plusieurs prédicants de Genève qui preschent ordinairement, mais, c'est le plus manifestement qu'ils se peuvent adviser, administrant publiquement les sacremens de l'église à leur mode sans doubte, ny crainte d'en estre reprins. Il n'y a desja si petit bourg qui ne fasse demander desdicts ministres. Quant à ceulx que S. M. désire sçavoir qui ont contribué gens et argent, je m'asseure qu'il s'en trouvera en ce païs; il y en a de bien congneu qui sont esté à la faction d'Amboyse et encore ont mené gens à Lyon, et vont la teste levée par ce païs, et croy qu'ils veuillent bien que chascung le sçaiche pour ce que personne ne leur demande rien en ce païs; lon ne les scauroit prendre sans forces, pource qu'ils sont grand nombre raliés ensemble. Et estant prins il faudroit que S. M. donat pouvoir de les enquerre et de les pugnir, d'aultres que aulx magistrats d'icy pour le doubte que j'ay que la plus part n'en soient atteincts. Quant à celluy qui se nomme Du Boys qui est de Nysmes dont S. M. est advertie qu'il a heu intelligence avec Montbrun, je n'ay point trouvé homme à Nysmes qui aye ce nom. Je sçay bien qu'il y a heu plusieurs dudict Nysmes qui ont intelligence avecq ledict Montbrun, et sçay que en leurs lettres ils se donnent autre nom que le leur propre. Monseigneur le présent porteur est de la ville de Nysmes et officier du Roy en son siége présidial, lequel je congnoi fort homme de bien et affectionné au service de

S. M. qui vous informera à la vérité comme toutes choses y passent tant là qu'ailleurs s'il vous plaist l'escouter.

Je supplye, etc.

De Joyeuse, le xvi° septembre 1560.

VIII

Sire, V. M. aura entendu par mes précédentes ce qu'a esté faict en ceste ville depuis mon arrivée, où j'ay reduit toutes choses au meilleur estat qu'il m'a esté possible. Il ne restoit, Sire, que de faire bien chastier les aultheurs de la sédition, affin que a leur exemple le demourant de ce pays peust vivre en paiz et soubs vos loy et ordonnances. Sire, le premier président en vostre court de Parlement de Thoulouse vous faict amplement entendre l'empeschement qu'il en a eu. C'est que plusieurs prins, attainctz et convaincus de plusieurs meurtres et leur procès parfait, estant sur le jugement, il n'y a en celluy qui n'aye hazardé de bailler récusation contre leurs juges. Tellement que la court de Parlement voulant juger lesdictes récusations s'est trouvée toute récusé. Ledict 1ºr président a renvoyé tout à V. M. pour y pourveoir comme vostre bon plaisir sera. Je m'en pars ce jour d'huy d'icy et y laisse le sr de Sarlabouz, vostre mestre de camp pour pourveoir ce pendant à ce qui concernera. vostre service.

Je supplie, etc.

Escript à Pamyers, le 18º jour de septembre 1560.

IX

Sire, je vous ay par cy devant adverty des émotions et grandes assemblées qui se font en vostre pays de Languedoc, qui

continuent en tel nombre et en tant de lieux que je prévoye une grande ruyne à ce pouvre peuple. Car je vous asseure, Sire, et ne oultre une infinité de meschancetés qu'il se commet en divers lieux de ce pays soubs pretexte de la religion, il y a en aulcunes villes de ce pays, mesmement à Nysmes et Monpellier quelques gentilhommes des pays de petit lieu qui se sont rendus ausdites villes avecq nombre de soldats portant armes et se rendant comme gouverneurs des villes, auxquels le popular a ja quelque obéissance; et plus pour ce que je veoy que la plus part de vos magistrats soubs main les favorisent, tellement qu'il ne leur est rien contredit. Tous les jours ils mectent de gaigner gens de qualité et d'aultres ne leur reffusant chose dont ils puissent avoir affaire, mesmement les gentilhommes et aultres desquels se peuvent servir s'ils entendent qu'ils sont en arrière en leurs maisons par debtes ou aultrement nécessiteux, incontinant ils sont tellement pratiqués par argent, et ne leur est rien espargné; desja je veoy tel débordement d'ung bon nombre du peuple et qui s'en augmente tous les jours que si V. M. ne pourveoit à assoupir ce feu, il y aura plus d'affères à l'advenir. Vous estes, Sire, bien adverti comme je n'ay aulcunes forces en ce pays pour leur résister. J'ai mandé au sr de Queylus, collonel des légionnaires de ce pays pour assembler ce pendant quelques forces des compaignyes, comme il vous a pleu luy commander. Il ne m'assure pas de gueires grand secours pour n'avoir les soldats ung sol pour se mestre aulx champs. Il vous plaira, Sire, y pourveoir. Il vous plust, Sire, dernièrement me demander que je sçusse qui estoit ung nommé du Boys de Nysmes qui avait veu par ses lettres quil asseuroit de fournir quelque somme de deniers jusques à 8,000 livres. Je n'ay point sçeu trouver homme audict Nysmes qui aye ce nom, mais je sçay à la vérité en ladicte ville qui sont ceulx qui ont contribué et ceulx qui recoivent les deniers et par le mandement de qui

Digitized by Google

les deniers sont délivrés. Ils sont dans ladicte ville de Nysmes; à Montpellier n'en y a pas moings. Il a été achapté beaucoulp d'armes. Je sçay aussi qui sont ceulx qui les ont achaptées et ceulx qui ont fourny les deniers pour ledict achapt.

Sire, je supplie directement le Créateur, etc.

A Joyeuse, le 26^e septembre 1560.

Х

Au duc de Montmorency.

Monseigneur, j'ay receu la lettre qu'il vous a plus m'escrire du 24 de ce mois, et quant à ce que vous plaist me mander que S. M. a heu advis du costé de Daulphiné, qu'il se conduit beaulcoup d'armes tant auldit Daulphiné que en vostre gouvernement, j'ay bien sceu à la vérité que en la ville de Nysmes y sont esté portées beaucoup d'armes il a plus de trois mois ; je sçay bien une partie de ceulx qui les ont payées et en quelles maisons elles sont si ne les ont remuées depuis trois jours. Je en ay advertis il a long temps et souvant S. M. et vous des désordres qui sont en ladicte ville et ailleurs, et plusieurs actes qui s'y commettent contre son service. Quant à ce qu'il vous plaict me mander de faire saisir lesdictes armes et celles qui se pourront trouver en chemin, je me mectray à mon debvoir de les faire saisir, mais de celles qui sont aux villes portées puis quelque temps, il ne me seroit aysé de l'exécuter sans quelque force dont je n'ay aulcunes comme sçavez. Quant aux courriers qui vont de la part de Montbrun en Guyenne, j'ay bien heu advis qu'ils en sont passés quelques ungs au S^t Esprit et Baignols depuis huit jours, où j'ay desja mis des gentilhommes avecque commission de les arester et leurs personnes et pacquets, ce qui sera très bien exécuté. Il y a ung gentilhomme en pays que je congnois bien et sa maison est près de Nysmes qui a faict le

voiage en Guvenne en poste trois fois depuis trois movs, et à leur soldatz en ce pavs pour mener audict Montbrun. Ledict gentilhomme est à présent dans la ville de Nysmes. Il y a ung aultre en ladicte ville qui est de la Court présidialle qui a fait le semblable voyage, et à leur retour ils ne tenoient point sellée l'occasion de leur dict voyage qui n'estoit rien pour le service du Roy. Je les eus faict attraper et aultres que je congnoys et sçay à la vérité qu'ils font semblables menés, mais vous sçavez, Monseigneur, que je n'ay nulles forces, et mon havis n'est suffisant pour faire ces exploits, veu que je me tiens asseuré qu'ils sont beaucoup de compaignies bien ralvées ensemble, et asseurez-vous, Monseigneur, que si S. M. m'eut donné le moyen de leur pouvoir résister, je n'eusse enduré ce qui se faict au préjudice dudict seigneur, comme je ne feroy tout qu'il luy plaira m'y employer. Je attens de jour à aultre M. le conte de Villars avec quelques compaignies comme S. M. m'a mandé qu'il fera conduire, car sans cela l'on seroit toujours à recommancer, qui sera fin après avoir prié en cest endroit le Créateur, etc.

A Joyeuse, ce 27^e septembre 1560.

P. S. — Monseigneur, j'escripvis hyer à S. M. et à vous par ung de Nysmes qui s'en alloit en poste devers l'évesque dudict lieu. Il portoit mémoires bien amples et véritables de ce qui se faict en ladicte ville; s'il vous plaist, Monseigneur, les veoir et entendre de luy le discours de leur façon de faire, il vous le dira et vous donnera raison tant des armes que aultres choses.

(Autographe). — Monseigneur, je vous ay mandé le doubte que j'ay que si ceste caballe se retire, que se ne soyt dans Aygues-Mortes, car je sçay que en ladicte ville ne vivent que le plus desbordement que il est possible. Je ne me assure pas fort du gouverneur combien qu'il m'a mandé le contrère de se que je me doubte.

Digitized by Google

XI

A la Reyne.

Madame, j'escris à S. M. les advis que j'ay d'Espaigne de quelques compaignies d'infanterie que l'on y lève soub couleur de les mener en Italie ou bien aux Gerbes put la perte de plusieurs soldats que le roi d'Espaigne y feit l'année passée. Si est-ce, Madame, que les villes des frontières se remplissent de gens; et m'ont donné advis aucuns d'Espaigne mesme que despuis que la nouvelle leur est venue qu'il y a quelques ungs des subjets du Roy qui se sont saisis d'aulcunes villes de France, ladicte levée se faict pour vouloir nos voisins entreprendre sur nous et y avoir leur part, s'ils voyent que ces troubles continuent. Et d'aultant, Madame, que vos villes des frontières de deçà sont très mal pourveues de ce qui est nécessaire pour résister à une prompte affaire. J'escris à S. M. d'y faire pourveoir; j'en escris aussi au long à Mar le connestable auquel j'en av escris autreffoi pour y faire donner remède et parer aux troubles de ce pays qui sont plus grands que je ne les av ancore veus ainsi que vous ay mandé. De sorte, Madame, que sans forces il est impossible d'y pouvoir dompter une infinité de séditieux dont lesdictes villes sont pleines. Je cuide, Madame, que M. de Crussol vous aura dit en quel estat il laisse les affaires.

Je supplye, etc.

Carcassonne, ce 5 mars 1562.

XII

Sire, je fais présentement entendre au Roy les advis que j'ay du costé d'Espaigne et comme l'on y lève certaines compaignies de fanterye soubs couleur de les vouloir envoyer en Italye ou

aux Gerbes. Toutesfois, Sire, quelque semblant qu'il y avt, les frontières se remplissent de gens, et ay apprist par aulcuns d'Espaigne mesme que despuis qu'ils ont eu nouvelles que quelques ungs des subgects de S. M. s'estoient emparés de quelques villes de France, ladicte levée d'Espaignols se faict soub intention d'en avoir leur part et d'entreprendre sur nous. Ils congnoissent que ces troubles continuent, et par ce, Sire, que les villes de frontière de deça sont très mal pourvues et vuydes de ce qui est nécessaire put subvenir à ung prompt accident, j'escris à S. M. d'y faire pourveoir. J'en faict aussi un bien long discours à M^{gr} le connestable, ancore que luy en aye souvent escript par ci devant; et quant aux troubles de ce pays ils y sont beaucoup plus grands que je ne les ay ancore veus, ainsi que je vous ay desja mandé, estant les villes pleines d'une infinité d'estrangiers et séditieux que sans le moyen d'une bonne et grande force il est du tout impossible d'y pourveoir pour en espérer une telle paiz que je la désire et qu'il est de besoing pour le service du Roy. Et par ce, Sire, que M. de Crussol vous le peut avoir faict clairement entendre, je ne m'en estendray à ceste heure pas plus avant pour ne vous ennuyer de reditte.

Je supplye, etc.

Carcassonne, le 5° may 1562.

XIII

Sire, vous estes assez adverty des troubles et séditions qui sont aujourd'huy en la plus part des villes de vostre pays de Languedoc et le peu d'obeyssance que je trouve en plusieurs de vos subjects pour l'observation de vos édicts pour estre lesdictes villes pleines de gens estrangers et la ramassez qui ont les armes en main dont vos bons subjects sont grandement oppressés et inquiétés; et encore, Sire, despuis peu de temps en

cà en Espaigne, se faict levée de soldatz en bon nombre, le tabourin y sonne par tout, les garnisons des frontières se remplissent et augmentent; le sr domp Gracia de Tollède qui est lieutenant général au païs de Catalogne pour le roy d'Espaigne est en la ville de Perpignan despuis quinze jours qui faict apporter une grande diligence à fortiffier ladicte ville et y faict un nouveau boulevard au chasteau. Et encore, Sire, que la plus part des advis que j'ay delà contiennent que ladicte levée se faict en Espaigne, c'est pour mander en Italie, à St Este ou aux Gerbes. Si est-ce que plusieurs me mandent de delà de nous tenir à ces frontières sur nos gardes et s'asseurent bien qu'en ces troubles ils pourront entreprendre sur vos places. De quoy, Sire, je vous ay bien voullu advertyr et vous dire que vostre ville de Narbonne qui est la capitale de vos frontières est très mal pourvue de gens pour la garder venant ung prompt affère, n'ayant pour aujourdhui que 50 mortes païes pour la garde d'icelle, qui est si peu que rien, ayant esgard à la grandeur de ladicte ville. A Leucatte aussi n'y a que 50 aultres mortes païes, qui est aussi bien peu. Il est très nécessère, Sire, garnir lesdites places d'autre garde d'hommes qu'elles ne sont tant pour éviter la surprinse de nos voisins que aussy pour ces troubles que nous avons bien prochain desdistes villes.

Je supplye, etc.

A Carcassonne, le 5 may 1562.

XIV

Au Connétable.

M^{gr}, je vous avois dépesché deux de mes gens despuis mes dernières let es, lesquels ont esté desvalisés l'ung passant par le Rouergne, par les gens du s^r d'Arpajon, et l'autre auprès de

43

Digitized by Google.

Bourdeaux, qui m'a occasionné vous faire ceste dépesche par ce porteur pour vous faire entendre comme les affaires sont conduictes en ce pays. J'ay reçeu les lettres qu'il vous a plus m'escrire par mon chevaucheur et aultre par l'ung de mes gens que je tenois à Paris pour le procès que j'y av, l'une estant en datte du 24º et l'autre du dernier de juillet. Or, Msr, depuis la prinse de la ville de Limoux, les rebelles au Roy avant choisy pour leur chef en ce pays le baron de Crussol, se fortifièrent plus avant qu'ils n'avoient encore faict en la ville de Beziers, ayant environ de 4 à 5,000 hommes de pié et 300 chevaulx, tenant les villes dudict Beziers et d'Agde et tous les villages des environs et villes jusques au Pont St Esprit, estant favorisés du baron des Adroictz qui estoit passé jusques au St Esprit et se seroit saisy du passage du pont qui est sur le Rosne, et couvroit ledict de Crussol jusques auprès de la ville de Narbonne, ce qui me constraignit de faire levée de 22 enseignes de gens de pié et de deux compaignies de chevaulx legiers, pour n'avoir en ce païs aulcune compaignie de gens d'armes pour favoriser m'a (sic) campaigne; avecque laquelle trouppe Dieu me faict tant de grace que après avoir prins par force deux chasteaulx forts qu'ils tènoient, l'un nommé Lignan à un quart de lieue près de Beziers, et l'aultre Lesignan de l'évesque près de la ville de Pezenas, bien que fussent gardés par bon nombre de soldats. qui furent taillés en pièces, ensemble les villes de Montaignac, Gignac et Clermont par composition, lesdicts ennemys furent si téméraires de me venir trouver en campaigne près de Pezenas le 20^e du moys de juillet dernier passé ès environ du soir dudict jour : fut constraint à l'occasion des insolences dont ils usoient de leur donner la bataille qu'ils me demandoient tout hault, et furent rompus par mon artillerye veu le peu de chevaulx que j'avois, et mis en pièces de 4 à 500 des leurs et 8 de leurs enseignes gaignées ensemble la cornette dudict baron de

Crussol ; la nuict separa le combat, sans laquelle ne se parloit plus de huguenots en Languedoc. Les ennemys se parquèrent près de Pezenas en voyant que mes gens de pié se desbandoient faulte de payement, n'ayant faict qu'une monstre, veu que n'avois moyen de porter plus avant telle despence; me requerant ledict s^r de Crussol appointement, essaya tous les moyens possibles de recouvrer par doulceur les villes occupées au Roi, ce qui m'avoit esté accordé, et me saisis de la ville et chasteau dudict Pezenas et des villages des environs d'icelles et dudict Beziers. Mais voyant ledict de Crussol que mes soldats m'avoient abandonné et se fiant de la promesse du baron des Adroictz de le venir secourir, et que ledict jour lui arriva nouveau secours de gens de pied et de cheval, il se retira dereschef dans Beziers avec le surplus de ses forces, qui m'occasionna, n'ayant moyen de forcer ladicte ville de munir les places fortes et propres de garnisons, mesmes lesdictes villes de Montaignac, Pezenas, Gignac et St Thubery; par moyen desquelles je tenois assiégées les villes d'Agde et de Beziers ; et en ceste manière ay temporisé durant le moys d'aoust passé. Ledict sieur de Crussol se voyant ainsi assiégé et pour oster aussy toutes les commodités de la ville d'Aigues-Mortes assiégée depuis trois moys de toutes partz, fors que du costé de la mer, et avant eu nouveau secours et renfort dudict baron des Adroictz et de leurs complices, s'en alla assiéger la ville de Frontignan maritime (par moyen de laquelle ladicte ville d'Aigues Mortes estoit secourue), et ce avec le nombre de 20 enseignes de gens de pied faisant de 3 à 4,000 hommes et 300 chevaulx, 2 canons et 3 pièces de campaigne. Et avant demouré dix ou douze jours audict siège et faict bresche, craignant qu'à la fin ceulx de la ville fussent forcés, bien que je les eusse faict munir de toutes choses nécessères, pour oster ledict siége ay esté contrainct renouveller mes forces tant de gens de pied que de cheval en plus grandes que n'avois au-

paravant. Lesquelles ayant approché les ennemys, ils se sont retirés après avoir donné un assault audict Frontignan, où furent repoulsés vigoreusement par ceulx de dedans, et après y avoir perdu les ennemys de 4 à 500 hommes, ils se sont retirés en la ville de Montpellier où j'ay envoyé le s^r de Forquevaulx pour se saisir de toutes les villes et villages des environs et mesme de la ville de Mauguel, et oster les garnisons qui estoient aulx environs de ladicte ville d'Aigues Mortes; ce qui a esté faict. Cependant je dresse la plus grande force qu'il m'est possible et fait appres de 6 pièces de baterie et 4 de campaigne, délibérant d'aller forcer ladicte ville de Montpellier et avant connu forces suffisantes. Et bien que la ville ne soit d'ellemesme forte, le nombre des gens de guerre estant dedans la rendent forte; espérant, ayant pris ladicte ville de m'en aller droict à celle de Nysmes et de là jusques au S^t Esprit pour me saisir dudict passage, et oster la venue du baron des Adroictz. En quoy je n'y espargneroy aulcune chose pour le service du Roy. Quant aux villes de Beziers, et Agde qui demeurent en arrière, j'espère, Dieu aydant, que en tenant Montpellier ils seront contraincts de requerir misericorde, estant destitués de tout secours. Bien vous supplie, Mgr, penser aulx difficultés et empeschements où je suis moi avant tout un pays du Languedoc à réduire, aultant gasté que aultre, et qui est de grande estendue, et la pluspart consistant en montaignes et pays difficilles où les rebelles font leur principal fort; d'aultre part il me fault combattre les rebelles de Guienne et Provence qui se sont retirés en ce païs, estant chassés de leurs maisons, ont davantaige secours de tout le païs de Lyonnois et Daulphiné, d'hommes, d'artillerie et de munitions, qu'ils font descendre le long de la rivière du Rosne. Et avecq tout cela on ne m'a pourveu d'assignation que de 54,000 livres, et la dépense, comprins ce que fauldra emploïer durant ce mois de septembre en monte plus

de 156,000 livres, ainsi que le commis du Trésorier de l'extraordinaire de la guerre estant par deçà le faict entendre à son maistre. J'ay levé pour ma garde jusques au nombre de 100 harquebouziers à cheval suivant ce qu'il vous a pleu me mander, sans que j'aie peu recouvrir aulcune assignation pour leur payement, et les ay entretenus de ma bourse durant trois moys, bien qu'il vous ayt plut me mander leur avoir esté ordonné. Si j'estois pourveu de quelques compaignies de gendarmerie, comme je veoy que sont les aultres gouverneurs qui n'en ont aultant besoing que moy, j'espéreroy, Dieu aydant, avoir en peu de tems, reduict les subjects de S. M. de ce païs en son obéissance; mais me voyant dépourveu de toutes choses, je me tiens comme abandonné et délaissé. Et le plus grand regret que j'ave est de ne pouvoir faire le service de S. M. et vostre comme je le désire, à l'occasion duquel je me suis presque ruyné et mes amys, et délibère encore y employer jucques à la dernière goutte de mon sang. Et pour vous faire entendre, Mar, toutes choses plus particullièrement, et pour estre près de vous, je vous envoie ce porteur qu'il vous plaira croire et permettre qu'il vous face souvenir des affaires de ce païs et miennes ; vous suppliant très humblement, en me faisant tousjours entendre le commandement du Roy et vostre, me donner les moyens de vous pouvoir obeyr et faire pourveoir aux choses nécessaires, mesmes des assignations et d'avoir en ce païs quelques compaignies de gendarmerie. J'ay volu faire exécuter la commission des reliquaires pour faire deniers, mais la court du Parlement pour n'esmouveoir le peuple n'en a voulu permettre l'exécution sans avoir aultre commandement du Roy. Par ainsy de ce costé là ne peu recepvoir grand ayde; je ne veulx faillir à vous faire savoir comme le traictre cappitaine de Beaucaire, nommé Porcellet a rendu volontairement le chasteau dudict Beaucaire aulx rebelles, qui depuis ont faict abandonner la ville aux catholi-

ques, qu'est grand dommaige, tant par la perte de si bons subjects du Roy que dudict chasteau qui est bien fort. Aussi que le prévost dudict païs pour confirmer l'oppinion que ung chascung avoit de luy des longtemps, s'est retiré avec son frère, le lieutenant général et deux aultres siens fraires (*sic*) cappitaines desdicts rebelles en la ville de Montpellier depuis le commancement de la rébellion, que me faict vous supplier très humblement vouloir pourveoir, dudit estat quelqu'ung avec le nombre de 25 harchiers pour le moings, et ne vous veulx nommer aulcuns de ce païs, car ils aiment trop leur maison et y ont trop de parens et amys.

Je supplye, etc.

A Bizan, ce 7º septembre 1562.

P. S. (Autogr.) — M^{gr}, puisque le cappitaine de Beaucaire a esté si meschant d'avoir rendu son chasteau dont il mérite que S. M. le punit, je vous supplie très humblement de donner cest estat au cappitaine Servis (Sersis ?) que bien cognoyssez qui s'en acquittera mieulx que l'aultre na fayct.

XV.

Syre, ayant esté informé que les séditieulx et rebelles à V. M. qui sont par deçà assembloient toutes leurs forces du costé de Montpellier, je fis toute dilligence d'assembler ce qui me fust possible de cavaillerie et d'infanterie pour les aller trouver en campaigne et leur rompre leurs dessains; craingnant qu'ils ne fissent entreprinse sur quelqu'une des principales villes qui sont soubs vostre obéissance en ce gouvernement; qui ma faict estre aux champs environ six semaines, et m'a gardé d'advertir plus souvent V. M. de l'estat de ses affaires. Dieu m'a tant favorisé, Syre, qu'encore que j'aye esté tousjours plus faible de

beaucoulp qu'eulx, si n'ont-ils eu aulcung advantaige sur moy, car je ne les ay jamais trouvés aux champs que je n'en sois retourné victorieulx. Si j'avoys, Syre, les forces correspondant à la dévotion que j'ay à vostre service, j'entreprendray quelque chose plus que je ne fais, mais n'ayant aulcune cavallerie que quelques gentilshommes de ce païs qui me viennent trouver pour leur plaisir, je ne puis faire grand exploict, car quand bien les occasions s'en présentent, je me trouve quelques fois si seul que je n'ay pas 50 chevaulx. Si est-ce que quelque peu de moyens que j'aye, Syre, je n'espargneroy jamais ma vie à conserver pour le moings ce qui vous est obeyssant en ce païs, si je ne puys mieulx ; ny a aultre chose qui concerne vostre service.

Je vais prier Dieu, etc.

A Pesenas, ce 10° novembre 1562.

XVI

Sire, sachant que la ville de Montagnac s'estant révoltée contre V. M. j'auroys esté contrainct pour la réduire en vostre obéissance d'y mener forces jusques à la battre avec le canon ; laquelle estant prinse et les garnisons nécessaires y estably, le traffic des marchans tant de ce païs que estrangers n'y auroit plus de lieu ces deux foires qui y souloient estre, chose qui revient au grand préjudice dudict païs et intérest desdicts marchans. A ceste cause, Sire, bien que lesdictes incommodités ne me fussent incongnues, ils m'ont requis de vous en faire démonstration à ce que le bon plaisir de V. M. soit pour la continuation dudict traffic voulloir icelles deux foires transfférer en ceste ville de Narbonne comme le plus commode qui soit aujourd'huy en toute la province et de plus libre accès ; joinct,

Sire, que ce sera ung bienfaict aux pouvres habitans d'icelle qui ont senty la bonne part de l'injure du temps où nous sommes, et souffert de longues et grandes foulles, nonobstant qu'ils se soient tousjours portés en toulte modestie et démarches en toutes choses de vos plus obéissans subjects, de sorte que la pouvre ville seroit si grandement affoibly qu'elle mériteroit bien de pouvoir se remonter par quelque bonne occasion, comme luy seroient lesdictes deux foires avec une aultre qui y est de longue main estably et tous les ans au 6^o d'aoust, n'ayant de durée que ledict jour seullement, et laquelle ils désireroient soubs vostre bon plaisir leur estre estendue pour tout ledict moys, icelles franches et de mesme privilége que celles de Lyon. Ce faisant, Sire, ledict traffic ja cessé reprendra sa vigueur, tout le pays en vauldra mieulx et ceste dicte ville en demourera soulagée. Et sy oultre ce V. M. trouvoit bon d'establir en ceste dicte ville la recepte généralle de vos finances qui se faict à Montpellier, ensemble la chambre des comptes pour plus de seureté de vos deniers et commodité des comptables qui n'ont aucun seur accès audict Montpellier, me semble que les affaires en iroient mieulx pour le bien de vostre service. Ce qui m'a semblé vous devoir remonstrer pour y pourveoir ainsy que sera le bon plaisir de V. M.

Je supplie, etc.

A Narbonne, le 1v novembre 1562.

. XVII

Sire, V. M. a esté advertye par la dernière dépesche que je vous fis le 25^o du passé amplement de l'estat auquel estoient lors les affaires de Languedoc, depuis estant arrivé par deçà M. de Caylus par vostre commandement, j'ai mis toute la peyne

qu'il m'a esté possible de faire vivre vos paouvres subjects en quelques repos et pacification ès lieux où j'ay eu puissance de commander. De sorte qu'en toutes les villes de ce quartier l'édict de la paix y a esté resçu et publié et spère qu'il s'y entretiendra. Mais quant aux villes et pays où ceux de la nouvelle religion ont depuis 14 ou 15 mois eu plus de pouvoir que moy et commandé absolument, ledit s^r de Caylus y est allé luymesme pour leur faire entendre le vouloir de S. M., et avant qu'il avt put avoir aulcune response, M. de Crussol a voullu faire une assemblée de trois Estats de Languedoc, comme si elle eut esté convoquée par vostre commandement et après avoir longuement tenu leur conseil par personne plus tot apostées ou de néant que gens de qualité, ne m'a rapporté ledict s' de Caylus autre response fors que ledict sr de Crussol et ceux de la religion n'entendent aucunement de remettre les villes qu'ils occupent entre mes mains. De quoy ledict sieur de Caylus m'a assuré vous avoir ja adverty, pourquoy plaira à V. M., Sire, juger par ladicte response tant dudit s^r de Crussol que celle que ladite assemblée a baillée par escript, si je suis tel qu'ils me dépeignent, n'ayant jamais rien tant désiré que le bien et augmentation de vostre Estat et repos de vos pàouvres subjetcs, et si pour le zelle et fidélité que j'ay eus à vostre service comme je doibs, je suis ainsi callompnié, j'estime grand heur à moy du tesmoignage que par leur malice ils vous rendent du debvoir que j'ay faict en ce qu'il a pleu à V. M. me commander et n'en veulx point d'autre justification; remettant toutes fois cela et tout ce qui deppend de moy à vostre bon plaisir. A ceste cause il vous plaira, Sire, me faire entendre par ce gentilhomme présent porteur, lequel je vous ay despéché expressément vostre commandement auquel je mestray poyne toute ma vie de satisfaire de mon costé comme je désire que les aultres fassent.

Sire, j'ay receu par vostre dernière dépesche que Coucault

m'a apportée commandement de V. M. de me désarmer entièrement et licencier toutes les compaignies et gens de guerre qui sont par decà, mais avant veu le refus du s^r de Crussol, et qu'il se renforçoit de jour à aultre, j'en ay encore retenu quelques ungs pour ne mestre vosdits subjects en désespoir, ni en dangier d'estre pillés, davantaige que ce eust esté un grand mescontentement à tous les cappitaines et soldatz de les licencier tous à ung coup sans espoir d'aulcune recompense qu'ils vous ayent longuement et fidellement servy, et quils voyent les aultres qui tiennent pour la relligion nouvelle bien recogneus, recompensés et payés de mois en mois, tant de vos finances que des biens d'autruy. D'autre part, Sire, au lieu de faire semblant de se désarmer, ceux de ladicte religion se fortifient continuellement tant en cedict pays que du costé d'Avignon où il y a desja une grande assemblée et qui plus est au lieu d'obéir à vos commandemens et ordonnances contraingnent vosdicts paouvres subjects de payer les tailles par eulx imposées se montant presque la moitié plus que celles qui sont imposées par vostre commandement, et encore font anticiper le paiement desdictes tailles de toute ceste année présente, qu'ils font recepvoir par leurs recepveurs sans que vos officiers s'en meslent. Qui est grand interest et diminution à vos finances et surcharge et vexation à vosdicts paouvres subjects, qui d'ailleurs sont chargés par eulx d'emprunts et nourriture de soldats. Le droit de vos gabelles aussi est encore entre leurs mains et ils jouissent tousjours des biens ecclésiastiques, auxquels ceux à qui ils sont ne peuvent estre réintégrés suivant vostre voulloir, mais sont contraincts vivre vagans ça et là. Ayant infinies plainctes de tout ce que dessus, Sire, et considérant qu'il ne sera possible si cecv dure que vosdicts subjects puissent vous payer vos tailles pour ceste année, les voyant ainsi mal traictés et tourmentés. Et que ceux qui sont cause du mal jouissent du fruit de la paix sans

contradiction, il m'a semblé ne pouvoir moings que de supplier très humblement V. M., Sire, d'y voulloir pourveoir. Vosdicts subjects bons et fidèles désirent une convocation d'Estats, en laquelle vostre vollonté soit manifestée à chascung, et où l'on puisse y apporter les doléances particulières des injures faictes, et me l'ont souvent demandée, ce que je n'ay jamais toutes fois voullu leur accorder, mais les ay remis à ce qu'il vous plaira d'en ordonner. Cedict gentilhomme présent porteur vous fera entendre, Sire, quelques choses dont il est chargé pour les villes de Aigues-Mortes, Narbonne et autres affaires de par deçà ; il est très nécessaire qu'il y soit pourveu par Vostre Majesté en cest endroit.

Je supplie, etc.

Narbonne, 21º may 1563.

XVIII ·

A Madame de Bouchage (1).

Madame, jusques aujourd'huy nous n'avons heu nouvelle assurée de la venue de M. Dampville en son gouvernement. Je m'en pars demain pour laller recepvoir à l'antrée de son gouvernement du cousté de Tholoze, et vous promet, Madame, que s'il veut entendre à pourveoir à touttes les cryeryes de se paouvre peuple il nara guieres de loysir à prendre aultre plesir. Je me apreste en prendre ma part avecq luy. Je laisse en se lieu vostre fille preste à fayre sa grosse fille; nous avons cuidé que de

(1) Autographe. — Catherine de La Valette, sœur du duc d'Epernon, mariée à Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, puis duc de Joyeuse; après la mort de sa femme, il se fit capucin en 1587, rentra dans le monde à la mort de son frère ainé, commanda les ligueurs, en Languedoc, et devint maréchal de France, recepvoir tant dhonneur que de vous y voyr se sera quand il vous plerra. Je voulois de bon cueur pour vous donner plus *damany* que vous en seriez et sa mère et toutz les enfans avec vous; se peys et sa sayson sont fort incomodés pour petits enfans : nous avons en se pays tant de pestes et en tant de pays nous ne sçavons de quel couste nous tournons. Madame je me recommande très humblement à vostre bonne grace, priant Dieu, etc.

S^t Comsà (?) 21 septembre 1563.

XVIII BIS

Sire, je vous ay faist entendre par mes précédentes dépesches assez amplement la rébellion et désobéissance à V. M. faicte par ceulx de Pamyers, qui a continué en ladicte ville jusques avanthier, que eulx estant advertis que je me préparois pour les aller assaillir et forcer, ils sont sortis de nuict de ladicte ville et enfouys tous sans y estre demouré personne que de paouvres gens qui ne pouvoient aller ailleurs en ayant emporté la plus part de ce qu'estoit en ladicte ville, tellement qu'il n'y a aujourd'huy que les seulles murailles et les maisons vuydes; Sire, le présent porteur est le cappitaine Ortolan, lequel je vous av bien volu envoyer, vous fera entendre s'il vous plaist ce dessus ét donnera raison de tout ce qui est passé en ladicte ville depuis la première fois que le y envoyay, y ayant esté presque tous les jours et veu toutes les ruynes d'icelle ville, et pareillement entendu toutes les cruaultés qui s'y sont comises, dont il vous rendra si bon compte, Sire, que je ne vous en feroy nulle particularité, et vous diroy seulement comme je m'en pars aujourd'huy pour m'en aller audict Pamyers et pourvoir à tout ce ce qui sera besoing pour vostre service et pour exécuter les

Digitized by Google

commandements qu'il vous a pleu me faire. Ne voulant pas, Sire, laisser à vous dire que pour ceste occasion de Pamyers rien ne s'est remué en tout ce pays, et aussi avois-je bien pourveu qu'ils ne pouvoient rien entreprendre. Il ne s'est trouvé en ladicte ville de Pamyers pendant la sédition aulcung gentilhomme de cedict pays. Toutes les forces n'a esté que gens banys d'une douzaine de villes qui ne vivent d'aultre chose que d'aller par les villes à mesure qu'ils sçavent qu'il y a quelque entreprinse où ils puissent mettre les mains.

Je supplye, etc.

Tholose, le 24 juillet 1566.

Je ne veux oublier à vous dire comme j'ay demouré en ceste ville envyron trois sepmaines où à mon arrivée. ny pendant mon séjour, je n'ay veu faire chose au préjudice à vostre service, et vous supplye très humblement, Sire, vous en reposer sur moi et croire ce que je vous en dit.

XIX

A la Reine.

Madame, incontinent après que ceulx qui avoient saisi ceste ville l'eurent quictée, comme je le feis entendre à Vostre Majesté, je m'en y vins, cuidant bien faire chastier les aulteurs de ceste émotion, mais ils se sont sentus si coulpables et avoir tant offensé Vos Majestés qu'il ne m'a esté possible de pouvoir prendre aulcung des principaulx, hors mis quelques ungs qui estoient bien compaignons de la faction, lesquels j'ai faict mettre entre les mains des commissaires que Vos Majestés ont ordonné pour les faire puynir. J'ay trouvé la ville aultant habandonnée comme si elle eust demeurée entre les mains des ennemys six moys, n'y ayant trouvé que de paouvres mécaniques. Il ne m'a

jamais esté possible d'y faire venir aulcung des officiers de la Revne de Navarre quelque asseurance que je leur ave volu donner, mais ce sont esté eulx qui se sont absentés plus loing. J'escris bien amplément à S. M. l'inconvénient que je prevoy venir en ces terres pour estre joignant l'Espaigne, s'il n'y est pourveu par Vos Majestés. C'est ung canton composé de gens sédicieux et qui ne demandent que garbouge que en nul aultre endroist de vostre royaulme. En l'occasion, Madame, s'ils sont ainsy mal corrigés, est pour n'avoir les personnes dignes à cella. Il est très nécessaire que pour le bien de vostre service et pour le repos tant de la frontière d'Espaigne que pour le reste du Languedoc qu'il y soit pourveu. Je n'y puis pourveoir pour n'estre ledict pays dans le gouvernement de M. le mareschal de Dampville et aussi que la Reyne de Navarre y tient un gouverneur qui pourveoit aux affaires du pays, comme ceulx qui sont institués par Vos Majestés à commander en vos provinces. En ayant donné ici, Madame, quelque bon ordre et en responce à Vos Majestés, je m'en partiray in continant pour m'en aller visiter le reste de ce gouvernement affin que rien ne s'y innove. Je supplye, etc.

Pamyers, ce 16º jour d'aoust 1566.

XX

Sire, j'ay receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du xve de ce mois par laquelle V. M. me commande de vous informer à la vérité de la querelle qui survint entre les escolliers espaignols et françoys, moy estant dernièrement à Tholose. Sur quoy je vous diray, Sire, que estant audict Tholose et ung jour adverty qu'il y avoit eu quelques querelles entre lesdicts escolliers espaignols et françoys dont le commencement fut pour avoir

battu ung laquais d'ung escollier françoys qui avoit dict quelques injures à ung Espaignol l'avant appellé (comme ledict Espaignol me dict) marrau, tellement que sur ceste baterie de laquais les maistres s'en meslèrent si avant qu'il fut faict deux assemblées, les Françoys dans les estudes et les Espaignols dans l'esglise du Taur. Incontinant, Sire, que je fust adverty desdictes assemblées je m'en allay en la maison de la ville où je manday quérir les chefs desdictes assemblées tant des Espaignols que Françoys; et estant venuz les mis en nombre de six ou sept de chasque cousté, et avoys entendu séparément d'eulx mesmes la source de leurs querelles. Je leur commanday incontinant de rompre lesdictes assemblées, et despeschay à mesme instant commission au séneschal de Tholose et à son lieutenant criminel pour enquérir de tout ce qui estoit passé entre eulx des contraventions à vos édicts. Je me transportay moi mesme, Sire, à l'eglise du Taur, et aulx estudes où l'on m'avoit dict (comme on a faict à V. M.) qu'il y avoit des escolliers armés de corcelets et d'harquebuses; en trouvay dans ladicte esglise du Taur de 14 à 15 escolliers espaignols, n'ayant que leurs espées; et estant aux estudes trouvay à la rue, contre lesdictes estudes de 4 à 500 escolliers, la plus grande part ayant leurs robbes longues sans armes et une aultre partye ayant leurs espées, auxquels ayant faict commandement de se déparer de leur assemblée, à mesme instant chascung se retira en son longis. Le lendemain je feis venir à moy tous les prieurs des colléges et les aultres qu'ils appellent les prieurs des nations auxquels je commanday de ne permettre que aulcung escollier entrast en leurs colléges avec armes, ainsy qu'ils eussent à se saisir d'icelles et desdicts escolliers sur peyne et y advenant aulcung désordre qu'ils auroient à m'en respondre à leur propre et privé nom. A quoy ils me promirent satisffaction. Après avoir eu le séneschal dudict Tholose ou son licutenant pour commis-

saire à enquérir de tout ce qui estoit passé. En ayant faict faire les crys que sous peine de la hart il n'y eust aulcung escollier ni aultre qui portast aulcunes armes ni seulement espée et dague, je me départis dudict Tholose pour m'en venir en ceste ville où j'ay esté adverty que depuis mon départ dudict Tholose et quinze jours après cuydant que tout fut appaisé par lordre que je leur avois donné et l'assurance que chacung m'avoit donné de vivre en paiz, il est advenu ung soir que sortant le prieur des escolliers espaignols d'ung logis de ses compaignons où il avoit souppé, ayant esté ou espié ou d'avanthure rencontré à la rue par 80 ou 100 escolliers françoys, il fut assailly et tué sur la place et quelques ungs qui estoient avec luy grandement blessés, tellement que comme l'on m'a asseuré le lendemain tout le reste des Espaignols vuydarent la ville. Il a esté procédé aulx inquisicions et verrifficacions de ce meurtre par ledict séneschal ou son lieutenant. Je cuyde qu'il ne fauldra pas de rendre justice des coulpables qu'il pourra appréhender, et pareillement à s'acquitter de son debvoir pour l'exécution des lettres patentes que pour le regard des susdites assemblées d'escolliers il vous a pleu me mander, lecquelles je luy ay incontinant envoyées. Et quant au bon nombre de gens de leur nation que les Espaignols promettoient aux Capitolz de tenir prestz avecq armes pour les secourir à leur besoing, comme l'on a dict à V. M., si cella estoit ainsy leur secours auroit esté bien foible, car je vous asseure, Sire, que dans Tholose n'estoit au plus 35 à 40 escolliers espaignols, dont je vous puys certainement asseurer, ayant bien volu sçavoir au vray le nombre qui y estoit de leur nation escolliers. Quand aux gardes des portes de la ville dudict Tholose je vous puis asseurer, Sire, n'y en avoir jamais esté mises aulcunement qu'après la sédition de ceste ville de Pamyers, de 5 à 6 en chasque porte pour le plus des habitans de la ville, et sans armes que quelques hallebardes

bien roillées; avant esté mise ladicte garde aulx portes plus pour remarquer si ceulx dudict Pamyers se gestoient dans ladicte ville que pour aultre occasion. Et si M. de Rambouillet vous a dict, Sire, qu'il a esté contrainct venant de Pamvers entrer dans ledict Tholose par le guichet, je croy qu'il se souviendra que ce jour-là estoit jour de feste, ausquels jours les grandes portes ne s'ouvrent point en ladicte ville plus pour garder que les charrois ne travaillent ces jours-là que pour aultre occasion. Ne sçaichant, Sire, quelles particularités lon a faict entendre à V. M. des Cappitolz dudict Tholose dont Elle en puisse avoir mescontentement parceque ayant demouré en ladicte ville par l'espace d'environ six sepmaines, j'ay pendant ce temps esté souvent en la maison de la ville où je n'ay jamais vu faire acte ausdicts Cappitolz que de très bons et très fidèles serviteurs de V. M., ny leur ayant jamais commandé aultre chose pour vostre service que a mesme instant je n'ay esté très bien obéy. Et pour le regard de ceste ville de Pamyers je vous diray seullement, Sire, que le changement des commissaires qui y avoient été menés par M. le Premier Président suivant vostre commandement, lesquels avoient mis la main à l'avansement de toutes choses si avant que j'en esperois bien tost la fin, pourra estre cause que leurs affaires prendront telle longueur que je ne puis informer V. M. si qu'ayant esté donné aulx reicusations soubs pretexte de la religion à ceux qui n'en sont aulcunement recherchés, ainsy d'avoir contrevenu à vos esdicts, le succès de ces affaires ne pourra estre tel ne si prompt que V. M. me l'avoit commandé.

Je supplye, etc.

A Pamyers, le 25° jour d'aoust 1566.

XXI

A la Reine.

Madame, je respons présentement au Roy sur la lettre qu'il luy a pleu m'escrire du 15º de ce mois sur la guerelle qui survint entre les escolliers françoys et espaignols, moy estant dernièrement à Tholose. Je discoure bien au long à V. M. la source de ladicte querelle, car le tout fut débatu devant moy par les deux parties, n'estant leur querelle fondée sur aulcun faict im-- portant. Je feis rompre incontinant lesdictes assemblées provenues de leur dicte querelle, et ordonnoy ung commissaire pour enquérir de ce faict en ce qui estoit controvenu aux ordonnances de S. M. pour faire chastier les coulpables. Je ne trouve pas estrange, Madame, si l'on a dict à V. M. que lesdicts escolliers estoient armés de corcellets et d'harquebuses, car à moy mesme estant dans la ville lon m'en dict aultant. Je me rendis incontinant aux lieux desdictes assemblées où je ne les trouvay armés que d'espées seullement. Je ne sçay qui a avancé que les Espaignols estoient favorisés et que leurs forces estoient favorisées des Capitolz. Je vous diray, Madame, la faveur quils ont eue, que n'estant lesdicts Espaignols dans Tholose que le nombre de 35 à 40 escolliers et y ayant contre eulx de 4 à 500 escolliers conjurés contre eulx, il falloyt bien que ceulx qui ont charge de la justice et qui ayment le repos, leur donnassent moyen de soy retirer et esviter que tous ne fussent mis en pièces. Comme il est advenu depuis mon partement dudict Tholose pour le prieur desdicts Espaignols a esté tué et quelques aultres bien blessés, estant assaillis d'ung bon nombre d'escolliers françoys et lesdicts Espaignols ont esté si bien favorisés que tous ont esté contraincts de vuider la ville et se retirer en leurs pays. Et voyla, Madame, comme le faict est vu.

2

Madame, il y a longtemps que jeusse mis fin au faict de cette ville et satisfaict entièrement aulx commandemens de Vos Majestés, n'eust esté le changement qu'il a falu faire des commissaires que M. le Premier Président avoit menés icy, lesquels S: M. a trouvé bon fussent récussés à la requeste de ceulx de la nouvelle relligion, et mandé à la cour de Parlement de Tholose d'en eslire d'aultres en leur place. Ce faict, Madame, n'agit pour la relligion et n'en y a aulcung qui en soit recherché et ne se parle aulcunement ici que des contraventions aulx esdicts du Roy, depuis, Madame, qu'il a esté donné lieu à ceulx là d'obtenir reicusation et changer de juges soubs prétexte de la relligion; la porte en est ouverte que tous en feront de mesme tant dung party que de l'aultre tellement que ce faict ne peut tomber que en longueur, et l'intention de Vos Majestés très mal exécutée, pour ce que chascung se couvrira de sa relligion, et les juges qui seront de la relligion ne prendront ce faict que pour querelle survenue pour la diversité de la relligion. Car lon ne leur sçauroit faire confesser qu'il y ayt rébellion de leur cousté, et voilà, Madame, ce qui en peult advenir et pour congnoistre M. le Premier Président de Tholose très bon et fidèle serviteur de ceste coronne et que son intégrité ne vous est incongneuc, je ne me puis taire, Madame, quil luy a esté faict ung très grand tort et que Vos Majestés ayant cuidé que il eust choisy des juges suspects, et vous diray, Madame, que ce pendant quils ont travaillé icy, je n'y ay congneu sinon quils ont faict office de très saiges et très suffisans juges, ayant procédé sans passion et désirant de remestre toutes choses au premier estat : Dieu vueult que ceulx qui sont venuz en facent aultant.

Je supplye, etc.

Escrit à Pamyers, le 29e jour d'aoust 1566.

XXII

Au duc d'Anjou.

Monseigneur, j'av receu les lettres quil vous a pleu de m'escrire quant et quant celles de S. M. du dernier du passé. Avant la reception desquelles j'avois desja bien adverty S. M. et vous des soupçons de guerre qu'auroient les ministres de S. M. C. aux frontières de deçà, à cause de quelques levées d'hommes et vaisseaux qui s'arment en aulcungs ports du royaulme. Toultes fois la plus grande démonstracion de leurs dictes espérances, c'est la continuelle dilligence quils font depuis cinq ou six moys à remparer toutes leurs plasses et chasteaux de la frontière, dans lesquels ils ont ramassé tous les vivres du plat pays et les ont fort bien amunytionés, ainsi que par mes précédentes dépesches j'ay faict entendre à S. M. et à vous. Le commerce ne laisse pas d'y estre libre comme de coustume, aussi n'ont-ils faict encore par delà aulcune levée de gens de guerre, ny renforcé les garnisons de leurs dictes plasses plus qu'elles avoient accoustumé. Et croy bien selon les advis que j'ay souvent de ce costé quils n'ont pas grande envye d'entrer en guerre s'ils n'en sont bien pressés. Je ne fauldroy suyvant le commandement, que S. M. et vous m'avez faict par vos dictes lettres de leur faire entendre vostre bonne intention, et de les asseurer par tous les meilleurs moyens que je pourroy, et aussi de continuer à avoir songneusement l'œil à toutes leurs actions, et à tout ce qui appendra du bien du service de S. M., selon la singulière affection que je y ay tousjours eue et auroy toute ma vye pour tenir vostre dict service plus estre que ma propre vye. Ce sera l'endroist où je supplieroy, etc.

Digitized by Google

De Laudun, ce 11^e jour de may 1572. -

XXIII

Sire, depuis mes dernières que je faisois entendre à V. M. comme tout passoit en ces frontières de deça, j'av eu advis comme depuis quelques jours il est arrivé au port de Canet près Perpignan sur des vaisseaux six canons, ung bon et grand nombre de pouldres et boullets, une grande quantité de piques et de corcellets, et le tout se conduist dans Perpignan; ayant encore de nouveau ravitaillé et munytionné les chasteaux de Rozes, Palamont et Colioures qui sont tous assis sur le bord de la mer, et m'a-t-on asseuré que tous les plus riches paysans de la plaine du Roussillon retirent tout le meilleur de leur bien aux meilleures villes. Je n'entends point, Sire, que pour cela se lèvent aucunes nouvelles forces que celles qui ont accoustumé de résider aux garnisons et vos subjects y concourent franchement comme de coustume. Vostre ville d'Aigues-Mortes. Sire, est très mal munytionnée, voire si mal quil n'y a point de munytion pour y tirer 12 coups de canon; vos chasteaulx de la frontière ne sont guères mieux. Ainsy que j'ay pu cy devant faire entendre à V. M. il y a peu de vivres et peu de munytions de guerre, et s'y sont bien ruynés pour le long temps quil y a quil ne s'y est faicte aucune réparation. Je ne fauldroy de tenir

adverty V. M. de tout ce que j'apprendroy.

Je supplye, etc.

De Laudun, ce 24º jour de may 1572.

XXIV

Au duc d'Anjou.

Ms^r, j'ai reçeu les lettres qu'a pleu au Roy et à vous m'escripre m'advertissant par icelles de la saisye de quelques villes

64

en Flandre par le s^r conte Ludovic de Nassau estant accompaigné d'aulcuns subjects de ce royaulme, ce qui pourroit estre cause d'une rupture de paix comme le duc d'Albe a menassé. Il y a plus de quatre moys qu'estant aux frontières que je donnoy advis à S. M. et à vous des grands préparatifs que faisoient nos voisins en grande diligence de remparer leurs plasses, les avitailler et munitionner, et depuis peu de jours j'ay aussi faict entendre à S. M. et à vous comme ils avoient conduits dans la ville de Perpignan 8 à 9 canons, grand nombre de boullets, de corcellets, caysses de pouldre et des picques. Je n'ay point sçeu que pour cella ils ayent renforcé leurs garnisons. Si est-ce que par les advis que j'ay eus depuis deux jours ils tiennent la guerre pour déclairée, ce que asseurent ung grand nombre de subjects de S. M. qui estoient en Espaigne, lesquels s'en sont retirés. Je ne fauldroy de me rendre auxdictes frontières dans quatre jours pour pourvoir à ce qui sera nécessaire pour le service de S. M., et estant là je l'advertiroy et vous de tout. Je vous diroy seullement, Monseigneur, comme les places fortes tant celles de la coste que les chasteaulx qui sont aux frontières sont très mal fournyes et pourveues de munitions et est à craindre que sy on y entreprend quelque chose dessus qu'à faulte desdictes municions le service du Roy n'y demeurasse intéressé, en ayant donné par plusieurs fois advis et à S. M. et à vous à qui je supplye le Créateur, etc.

A Laudun, ce 5º jour de juing 1572.

XXV

Sire, depuis la dernière lettre que j'ay avant-hier escripte à V. M., par laquelle je faisois à icelle entendre comme en la conté du Rossillon le Roy catholicque faisoit lever des compai-

gnies et aucunes en estoient jà entrées dans Perpignan. J'av eu depuis, Sire, advis par ung des miens qui en vient présentement comme il a esté levé quelques campaignies, mais se sont des gens des pays ramassés çà et là, et a esté mise une des compaignies dans le chasteau Majour et l'aultre dans la citadelle de Perpignan, et le reste par les petites villes et bourgs de la conté du Rossillon. Ils font plus tôt semblant de se préparer à se dessendre que d'assaillir, et disent tout haut qu'ils sçavent long temps il y a que V. M. s'est préparée pour leur faire la guerre, et que eulx ne la commenceront jamais. J'en ay faict entendre à plusieurs la sincerité de vostre intention sur ce qui a esté exécuté en Flandre ; le commerce est aussy libre qu'il aye jamais esté : il n'y a pas huit jours qu'il y avoit eu à une foire en ce pays plus de cent marchands espaignols qui ont faict leur faict comme ils avoient accoustumé. Je tienderoy adverty V. M. de tout ce qui surviendra, ce pendant je supplye le Créateur, etc.

Laudun, 11º jour de juing 1572.

XXVI

Au duc d'Anjou.

MÊME LETTRE. — Je ne feroy faulte de m'acheminer dans ung jour ou deux suyvant le commandement de S. M. et vostre aux frontières pour pourveoir aux forts en ce qui sera nécessaire pour la seureté d'iceulx et vous tienderoy adverty de tout ce qui s'y passera Dieu aydant, lequel je supplye, etc.

Laudun, ce 11^e jour de juing 1572.

65

XXVII

Au mêmè.

Monseigneur, par les dépesches que j'ay cy-devant faictes au Roy et à vous et encore par celle que je fais présentement à S. M. vous pouvez estre amplement informé des actions de nos voisins, qui ne font pas encore semblant de rien vouloir entreprendre, mais bien fortiffient et munytionnent tousjours leurs places avec la plus grande dilligence qui leur est possible. Ils commancent de faire vuider peu à peu les estrangiers. Toutesfois, Monseigneur, les choses sont encore calmes entre eulx et nous. S. M. et vous m'avez souventes fois commandé par vos lettres de ne les mettre point en aulcun soupeçon de guerre de quoy je me suis bien gardé jusques icy, ce qui n'a pas esté toutesfois sans avoir l'œil ouvert à me prendre garde de leurs actions pour empescher qu'on n'entreprinst rien contre le service de S. M. et vostre. Néantmoins puis 4 ou 5 jours sans qu'il m'apparoisse d'aulcune commission de Sa Majesté ni de vous, et moins de vostre intention sont arrivés en ce païs plusieurs cappitaines qui sont de la nouvelle relligion lecquels s'ingèrent de leurs compaignies et vont de lieu en lieu enroller des soldatz et les mènent après eulx en trouppes portant arquebuses et toutes sortes' d'armes prohibées publiquement et à descouvert, ce qui ne peult faillir de faire entrer en plus grand souspeçon que jamais nosdicts voisins; de ce que mesme lesdicts cappitaines disent tout hault quils lèvent lesdictes compaignies par commandement du Roy pour les mener en Flandre, et nous avons ordinairement une infinité de courriers d'Espaigne qui passent et repassent par ce païs lesquels entendent cela et voient à l'œil aussi bien que nous toutes nos actions. De sorte que si telles levées ne se font par le commandement de S. M. et nostre cela pour-

roit grandement préjudicier à vostre service, joinct d'autre part que tous les catholiques de deçà sont tous effrayés de veoir ainsy prendre les armes aux subjects de la nouvelle relligion, craignant que ce ne soit pour attempter sur eulx. Comme aussi, Monseigneur, il est bien à craindre que si le chemin de Flandre leur est fermé, ils ne veuillent jouer leurs jeux de deçà, et qu'au lieu d'une guerre nous n'en ayons deux sur les bras. Toutesfois de ma part pour ne voulloir en façon que ce soit altérer les édicts de S. M. et vos commandemens je tiendroy la main tant que me sera possible qu'il ne se remue aulcune chose en ces cartiers, où chascung commançe desjà de vouloir desroiller ses armes, attendant quil ayt pleu à S. M. et à vous me faire sur ce déclaration de vostre intention et bonne volonté, de laquelle, Monseigneur, estant très nécessaire pour le bien du service de S. M. et vostre que je sois instruict, je vous supplye très humblement me la vouloir faire entendre par la première dépesche qu'il vous plaira me faire, afin que je sois tant plus capable à obeyr et exécuter les commandemens de S. M. et vostres, et faire vostre service.

Je supplye, etc.

Laudun, ce 12º juillet 1572.

XXVIII

Sire, depuis la dernière dépesche que j'ay faicte à V. M. les affaires n'ont pas grandement changé du costé de la frontière, si ce n'est que nos voisins continuent tousjours à fortiffier leurs places et à les garnir de toutes sortes de munytions, en quoy ils ne perdent pas une seulle heure de temps, ayant un grand nombre de cappitaines tous prests pour dresser des compaignies, et ce pendant ils ne font monstre que de cinq qui sont depparties

en garnison tant à Perpignan que par les lieux de la plaine du Roussillon qui regardent vers la frontière, demeurant sur leurs gardes à nos depportemens, non sans un bien grand souspeçon d'avoir bientost ung siége, et leur est advis qu'ils en sont à la veille. Toutesfois, Sire, les choses sont encore calmes entre eulx et nous, et le commerce libre d'une part et d'aultre, bien que peu à peu ils commencent de faire vuider les estrangiers comme s'ils avoient desjà un pied à la guerre. Au surplus, Sire, je ne veux faillir de faire entendre à V. M. comme depuis 4 ou 5 jours sont arrivés icy du costé de France plusieurs cappitaines qui sont de la nouvelle relligion, lesquels sont après à lever des compaignies en ce païs, et vont de lieu en lieu enroller les soldatz, dont y en a desja quelques trouppes d'assemblés portans publicquement et à descouvert toutes sortes d'armes prohibées, et disent tout hault en avoir exprès commandement de V. M. et que c'est pour aller en Flandre. Et d'aultant plus, Sire, que je ne suis point informé de vostre volonté en cest endroict, que par les dépesches qu'il vous à pleu me fayre cy devant, V. M. m'a souvent commandé de ne mettre point nos voisins en aucun soupeçon, ou ils ne fauldroient point d'entrer à l'occasion de cecy, voires mesme d'en prendre une chaulde alarme par le rapport de tant de courriers qui passent et repassent de leur part, qui voyent clairement tout ce qui se faict et ausquels nos actions sont quasy aussi congneues comme à nousmesmes, je ne puis bonnement panser comme cela sera aggréable à V. M. Ayant d'aultre part engandré une bien grande deffiance et frayeur parmy vos subjects de deçà qui sont catholiques craignant que ce ne soit pour entreprendre sur eulx, chose, Sire, qui mest mesmement en doubte vos ministres qui ne sont certains de l'intention de V. M. en cest endroict, sur quoy ne voulant en rien que ce soit altérer vos édicts et commandemens, et moins permettre aussi qu'il y soit contrevenu,

j'ay advisé d'en faire ceste dépesche à V. M. pour vous supplyer très humblement, Sire, qu'il vous plaise me faire entendre sur ce vostre voulloir et intencion et m'en ordonner au plus tost vos commandemens pour les ensuyvre et accomplir comme estant très nécessaire pour le bien de vostre service et continuation du repos de vos subjects.

Je supplye, etc.

Laudun, 12 juillet 1572.

XXIX

Mèmes lettres qu'au duc d'Anjou et à la Reine. Mème date.

XXX

Sire, il y a desja assez de jours que je me suis rendu vers vostre frontière pour veoir à l'œil et de près les actions de nos voisins, que je ne trouve point pour ceste heure si eschauffés à la guerre du costé de deçà qu'ils estoient par leurs depportemens et demonstrations y a environ six sepmaines ou deux moys, estant encore jusques à présent toutes choses calmes, et le commerce et trafficq d'une frontière à l'aultre tousjours aussi libre qu'il estoit cy devant. Bien est vray que nos dicts voisins ont toutes leurs places de la coste de mer et les aultres de la plaine du Roussillon qui regardent vostre dicte frontières bien remplyes de garnisons, lecquelles ne font encore aulcung semblant de vouloir bouger, et sont tousjours après à fortifier leurs dictes places tant qu'ils peuvent. Aussitost que je pouroy descouvrir leurs desseings desquels je me prens garde par tous les moyens que je puis, je ne fauldroy point, Sire, d'en advertir V. M. et de pourveoir tellement à ce que je verroy estre de be-

soing à vostre service qu'il n'en arrivera aulcune faulte ni rien qui puisse préjudicier, s'il plaist à Dieu, auquel, etc.

Beziers, ce 11º jour d'aoust 1572.

XXXI

A M. de Montmorency.

(Autographe.) - Monsieur, je avoys escript avant hier à Monsieur de Foix et lui avoys fayct entendre entièrement tout se qui se passe par deçà despuis que je y suîs, que à la vérité je y voys tous les jours ung desbordement si grand par ceux de la relligion et sy grand que despuis 3 ou 4 jours ils ont fayent (sic) plus de 80 prisonniers, le plus loing de troys lieues desdictes villes avecq une grande suite de biestail et avons d'heur en heur nouvelles de grandes assemblées qui se font à Pamiers, Belesta, Braguerolles; je croy que Monsieur de la Crozets vous escript qu'il ne san fet pas moins deçà où il est ; tout se pouvre peuple est désespéré, dont j'ay une sy grande suitte après moys crians les ungs qu'on les secoure, les aultres qu'il leur fault rendre les prisoniers, et se qui les fet enquores crier le plus cest qu'ils ne cuident pas de mourir que de perdre entièrement leurs récoltes, les consuls de Montreal viennent de me dire qui sont icy que tous leurs bleds sont couppés aux champs et si ne trouvent ung seul home qui les veulse aller amasser quel pris qu'ils promettent. Il en y hont avant hyer des principaux de la ville qui voulsièrent azarder d'aller recuilly leur bled, ceux de Bragnerolles et Meautay qui ne faillirent pas aussitost de les trousser. Tout se que Monsieur de Foix me mande, il nous remet à Tholose et je luy ay bien mandé que se sont voyages inutiles et pour abuzer les mal avisés ; il est besoing dan faire une longue dépesche à la Court et leur parler clerement; et je ne vous ranvoye

plus aus promesses du Roy de Navarre ny à tous ses comisayres, lon ne sora plus dors en avant de quoy contanter se peuple qui se voyt pressé, gété pieds et poings liés entre les meins de leurs enemys soub le manteau de l'édict qui est aujourd'huy en vostre gouvernement ung instrument propre pour doner en proye les villes mal gardées et les parsonnes mal avisées. Je atandoys des hier icy Monsieur de Mas Parault qui est à Tholose il a sis jours : je ne sçay loccasion de sa *demeure*. Lon dict que le Roy de Navarre san vient vers Castres et *Realmont* je ne sçay s'il sera vray : ce sont des nouvelles de ses coustés là.

Je supplye, etc.

Saint-Cav..., 16 juillet 1573.

P. S. — Monsieur de Foix ma mandé vous fayre tenir les deux doubles de lettres qui sont écrites au pa... du Roy de Navarre et de Monsieur de Turenne (?).

XXXII

A la Reine.

Madame, je loue Dieu de l'heureux succès de vostre négociation en Dauphiné et de Salluces comme j'ay veu par la lettre quil a pleu à V. M. m'escripre du 20^e de ce mois. Je croy que cela pourra tenir en bride une infinité de gens de deçà qui ne demandent que subgest pour brouiller les cartes ; depuis quinze jours ceux de la relligion s'estoient ès cartiers de deçà tellement desbordés, saisissant de meschants lieux pour assassiner et troubler le peuple, que Monsieur de Montmorancy s'en allant à Pezenas et moy avec luy suivant le commandement quil avoit pleu à V. M. me faire, j'ay esté contrainct m'arrester en ce païs pour pourveoir à ce que ce mal naille plus avant et m'en voys rendre au S^t Esprit pour estre en lieu plus commodde pour faire

teste à une infinité de volleurs qui naissent d'heure en heure en Vivaretz et le long de ceste rivière du Rosne. Je tiendray adverty V. M. de tout ce qui surviendra. Monsieur de Thoré est à une lieue de moy qui me promet de sa part semployer à sortir ces voulleurs de ces lieux. Je verray comme il en usera. De ma part, Madame, je n'obmettray rien de ce que je cognoistray estre utille pour le service de Vos Majestés et repos des subgects d'icelles.

Je supplyc, etc.

Des Cours, ce 28^e octobre 1579.

XXXIII

A la Reine.

Madame, le trésorier Gerard présent porteur informera V. M. de lestat du païs qui est tousjours tel qu'il n'y a jour que lon n'aye nouvelle de quelque entreprinse par ceux de la relligion sur quelque ville au préjudice de la paix ; et à mesure que dung costé nous les avons sorti de quelque place des l'heure nous entendons qu'ils en ont reprinse autant en quelque autre lieu. Tellement, Madame, qu'il ne fault pas espérer aucun amendement en ce faict icy, et en vain nous travaillons pour establir l'édict si le Roy de Navarre de son costé ne le faict exécuter et ce qu'il a promis à la conferance par personne qui y allent de bonne foy. Tous ces depputez que nous voyons venir de sa part, par decà avec tant de belles lettres et intructions plaines de paix, ce n'est qu'ung abus pour les effects que nous en voyons en suivre après leur partement. J'espère partir ung de ces jours pour aller là par où sera Monsieur de Montmorency après avoir estably quelque bon ordre par deçà.

Je supplye, etc.

D'Avignon, ce 6º novembre 1579.

XXXIV

A la même.

Madame, s'estant le s^r de Collyas, lieutenant principal en la séneschaussée de Beaucaire et Nismes envieilly au service de Vos Majestés que jay tousjours sceu et cogneu par le tesmoignage que ses effects fidelles m'en ont donné despuis vingt ans espéciallement durant les troubles quil ne m'a abandonné ny tous ceux qui ont commandé soubs l'autorité de vos dictes Magestés en ce païs de Languedoc pour avoir tant plus de moyen à faire service à Vos dictes Magestés autant fidelle et affectionné que Vos distes Magestés eussent peu désirer; j'ay bien voullu, mestant ses dicts fideles services en mérite de quelque grattification et rescompense les tesmoigner et représenter par ceste lestre à V. M. en escripvant pareillement au Roy affin quil plaise à Vos dictes Magestés permettre audict sieur de Collyas de resigner à survivance son dict office de lieutenant principal en faveur de quelque personne capable sans païer finance, ayant esgard à ses dicts services, à la perte, ruyne et dommaige quil a souffert et receu à cause des dicts troubles et que ung sien fils qui la laissé chargé de cinq ou six petits enfans est mort au service de Vos dictes Magestés, et il suppliera avec moy le le Créateur, etc.

De S^t Esprit, le 25^e jour de novembre 1579.

XXXV

Même lettre au Roi, même date.



XXXVI

A la même.

Madame, je n'ay point escript à V. M. depuis que M. de Montmorency partist de Beaucaire pour s'en aller du costé de Pezenas et trouva bon que je m'arrestasse quelque temps de decà pour pourveoir à quelques désordres qui se commancèrent en ces contrées par ceux de la relligion. Je n'ay point bougé depuis des environs du St-Esprit où j'ai bien faict chastier de ces preneurs de villages et de forts pour troubler ce peuple. Mais, Madame, c'est une si meschante vermyne et pullulle de telle façon qu'il y fault du temps, de la force et de l'industrie pour les arracher du tout, Madame, V. M. a esté advertye, comme du costé de Carcassonne, Fovonier (?) et ceux d'Alletz n'oblient rien de continuer leurs voulleries et se saisissent de tant de lieux qu'ils peuvent attraper mal gardés. Ils font tant de complots ensemble qu'il n'y a lieu saisy si meschant qu'il soit qui ne soit incontinant remply de ces voulleurs. Le Roy de Navarre est à Mazeres qui nest gueres loing de là qui faict comme il m'a dict toutes les démonstrations que lon peult désirer de y vouloir pourveoir. Je parts demain de ces cartiers et m'en vais rendre du costé dudict Carcassonne et le plus près que je pourray afin que de ma part je y apporte tout ce qui sera en moy pour faciliter l'intention dudit sr Roy de Navarre et faire pourveoir à tout ce que je verray estre besoing pour le soullaigement des bons subjects du Roy; et sans ce voyage qui me presse de m'en aller de ce costé là je m'en allois en Vivarais où l'on m'a dict que la pluspart du peuple a reffuzé de payer ceste année aulcunes tailles au Roy et n'on rien voullu imposer. Ils ne parlent que de tuer les recepveurs et leurs commis s'ils leur de-

mandent les deniers du Roy, mais s'est autant d'une relligion que d'autre, et ceux qui n'ont souffert aucune foulle ny par les ungs ny par les aultres sont ceux qui font le plus menace. Il . est besoing, Madame; d'y pourveoir et de bonne heure affin que ce fet ne se pregne de voisin à voisin. Jentends, Madame, qu'il y a quelques petits larrons qui se disent syndics du pays ou depputés qui sont autour de V. M. avec des cahiers plains de frivolles. et ce pendant attendant la response ils persuadent à ce peuple ne païer rien et leur promettent leur porter exemption et font cependant tenir ce peuple en ceste opinion de ne païer rien. Mais les larrons ne s'exemptent pas eulx, car à leur retour pour leurs vaccations ils se font si bien païer que c'est une autre taille au peuple. Ce seroit une belle œuvre, Madame, comme ils viendront parler à V. M. les renvoyer et les faire bien chastier. Et si doresnavant le peuple a besoing de faire quelque requeste au Roy, nous en advertissant, nous en donnerons advis à V. M. et les accompaignerons de nos lettres, et ce seroit ung moyen que doresnavant ils ne vous travailleront plus tant, s'il fault qu'ils prennent lettres pour estre ouys. Nous pourons mieux informer V. M. de l'estat des païs et de ce que le peuple a besoing que ces syndics qui ne sont que gens mercenaires et ne servent que de desrober ce peuple. Madame, à la requeste d'une bonne partye des habitans de la ville d'Arles je supplieray V. M. quil vous veuille bien souvenir qu'estant en ces cartiers il vous pleut donner commissaires pour veoir et juger les procès d'aucunes personnes qu'estoient en ladicte ville dont V. M. en sent assez importance. A présent, Madame, il en y a aucuns qui sont après pour avoir évocation et faire récuser lesdicts commissaires que V. M. y a establis que l'on tient pour gens de bien. Ce porteur s'en va expressement vers V. M. pour la supplier très humblement ne permettre qu'autres jugent ce procès que les juges que V. M. y a establis tant pour

esviter une grande longueur et une infinité de frais quil leur conviendroit faire. — Je supplye, etc.

Des Cours, ce 27^e novembre 1579.

XXXVII

A la Reine.

Madame, après la conferance qui a esté faicte à Mazeres, chascun cuidoit veoir quelque bon commencemant de paix et effectuer ce qui avoit esté arresté en celle que V. M. feit à Nérac de veoir remettre les villes que lui aviez accordées pour six moys. Il s'en a tant fallu qu'ils nous ont montré clairement que ne les unze villes avec d'autres qu'ils tenoient, ils les avoient gardées comme font encores que pour la race (?) pour en faire d'autres et les ont très-bien faict produire en ayant prinses assez en ceste province et encores assaillies ung plus grand nombre qu'ils ont fally la grace à Dieu. Et combien que quelles prinses qu'ils ayent faites l'on mettoit peyne à contenir les catholiques soubs espérance que le tout se pourroit appaiser et soubs les bonnes espérances que le roy de Navarre nous donnoit qu'il ne tendoit qu'à la paix et à l'observacion des édicts; la prinse de Mende qui est survenue là dessus a tellement eschauffé les affaires de deslier les mains de ceux qui les avoient liées que nous sommes certainement à la guerre; quoyque nous sçaichons faire ne dire, chascun désire se deffendre et ne permettra plus soubs la paix estre tué et ravaigé. Voila, Madame, nostre pitoyable estat; et pour ce que je veoyois ce pays tant en alarme ny ayant personne pour pourveoir aux affaires du Roy, je me suis rendu en ceste ville et M. de Montmorency du costé de Pezenas. Je tiendray advertye V. M. de ce qui s'y surviendra.

Digitized by Google

Je supplye, etc.

De Tholose, ce 5º jour de febvrier 1580.

XXXVIII

Sire, V. M. aura ja entendu la response du roy de Navarre sur ce qu'il a pleu à V. M. luy mander de l'attemptat de la ville de Mende, si diray-je encore à V. M. que combien qu'il ayt quatre moys que ceux de la relligion n'ont perdu une seulle occasion d'espier de pouvoir surprendre quelque ville en ce gouvernement, la prinse dudict Mende a tellement eschauffé et licencié un chascun que tous acte d'hostilité y sont commis et d'une part et d'autre; et ce qui en est la principalle cause c'est que tout le langaige et les lettres du roy de Navarre ne sont que de paix, d'observation de vos édicts, de rendre les villes, de puynir les infracteurs de vos dits édicts. Ce néanmoins, Sire, l'on n'a jamais veu que pour cela ung seul bien ayt esté rendu par son commandement, mais bien au contraire l'on faict après de plus grandes contraventions que paravant. Il est très mal aisé, Sire, de contenir et tenir les mains liées aux catholiques si la loy n'est esgalle, de les laisser ainsy fouller leurs villes, massacrer leurs personnes et ravaiger leurs biens sans espérance et remedde; cela les occasionne de se deffendre, voire de prendre la revenche. Je me suis rendu en ceste vostre, ville de Tholose pour pourveoir à ce que je cognoistray pour vostre service, s'estant M. de Montmorency retiré du costé de Beziers et Pezenas. Je feray entendre à V. M. à toutes les occasions ce qui se passera.

Je supplye, etc.

De Tholose, ce 5° jour de febvrier 1580.

XXXIX

A la Reine.

Madame, je ne sçay pas si avant la réception de ceste cy V. M. aura eu aucun advertissement du remuement que le roy de Navarre a commancé de faire en ces cartiers. Mais je n'av vouleu faillir de faire entendre à Vos Majestés par ce courrier exprès comment depuis mardi dernier il s'est saisy de la ville de Lysle en Jourdan à quatre lieues d'icy, où il a de grandes forces assemblées et en ramasse encores tous les jours tant de la Gascongne que du costé de Foix et du Languedoc. Ce n'est pas, Madame, qu'il ne vueille jouer quelque grand jeu : aussi y a-t-il longtemps que ceulx de la nouvelle relligion font estat d'estre à la guerre et leurs déportements y estoient bien tousjours conformes. J'en ay souvent adverty Vos Majestés qui ne m'ont jamais donné autre commandement que de tenir la main à l'observation des édicts et à la garde et conservacion de leurs villes, comme j'ay faict si soigneusement qu'il n'en est point advenu de faulte, Dieu mercy. Je ne sçay point encores, Madame, si ledict sr roy de Navarre s'arrestera en ces cartiers ou s'il vouldra faire marcher ses forces plus loing. J'entends qu'il n'a pas artillerye pour pouvoir forcer aucunes bonnes villes. Mais le mal est, Madame, qu'il nous prend au dépourvu, et tout ce que je puis faire est de bien faire tenir ung chascun sur ses gardes et pourveoir à toutes choses le mieux que je pourray, attendant les commandements de Vos Majestés, et qu'il vous ayt plus adviser aux moyens qui vouldra me donner pour les effestuer, vous suppliant très-humblement, Madame, y vouloir faire pourveoir selon que le service de Vos Majestés le requiert et mordonner au plus tost vos commandemens lesquels je ne fauldray

d'accomplir de la mesme affestion et fidellité que jay faict toute ma vye.

Je supplye, etc.

De Tholose, ce 16° jour d'apvril 1580.

XL

Même lettre au Roi, même date.

XLI

Sire, depuis ceste dernière eslevation d'armes, j'ay faict cinq ou six dépesches à V. M. pour l'informer de l'altération qui en est advenue aux affaires de vos païs de deçà et par conséquent à vostre service. Ce qui accroistra de plus en plus, s'il ny est bientost pourveu par V. M., estant la pluspart du peuple en désespoir de se veoir plonger et recheoir par tant de fois aux misères et calamités de ces troubles ; lequel toutefois, Sire, reprendroit quelque cœur s'il estoit secouru, comme il se trouve encore plein de zelle et de fidellité à vostre service, car il sefforce par tous les moyens qu'il peut de s'ayder à sa conservation, at-. tendant quil plaise à.V. M. luy estendre ses bras et luy subvenir selon que la nécessité le presse. Vous advisant, Sire, que sans le debyoir auquel ceste ville et diocèse de Thoulouse se sont mys à ma persuasion de soldoyer quelque peu de forces pour faire teste aux ennemys, ils auroient desja prins grand adventaige et mys le pied bien avant en ce païs; ce que je leur av empesché. comme je continueray de faire de tout mon pouvoir ; ayant contrainct le viconte de Turenne, qui s'estoit ces jours passés mis en campaigne avec 300 chevaulx et 1,200 ou 1,500 hommes de pied, de se retirer sans avoir peu attaquer une seule

80

place, que le chasteau d'Angravaques à la faveur des villes de Revel et Puylaurens qui en sont proche, et s'il n'eust bientost renfermé son artillerye dans ladicte ville de Revel, comme il a faict dès incontinent qu'il a senty le secours aprocher, je me doubte qu'on luy eust osté le moyen de s'en servir un autre fois. Sire, le roy de Navarre est à Montauban depuis le 21e de ce moys où il faict beaucoup de projects et tous les préparatifs qu'il peut pour se mettre luy mesme en campaigne et s'en rendre le maistre à ceste prochaine récolte. Si le malheur estoit tel que vos bons subjects feussent freustrés de leurs fruicts, il ne fault pas doubter qu'il ne luy fust fassile après de s'emparer de vos villes. Mais, Sire, je suis après avec toutes les industries dont je ne puis adviser pour faire convenir ceste ville et diocèse et quelques autres des environs; à entretenir durant un moys ou deux quelque nombre de gens de pied et de cheval, afin que je puisse avoir moyen de les favoriser en la cueillette de leurs fruicts et m'opposer aux desseings et à tout ce que vouldroit entreprendre ledict sieur roy de Navarre ou le viconte de Turenne qui commande en son absence en ce hault païs de Languedoc; bien, Sire, qu'il soit à craindre que je me trouve foible s'ils ramassent ensemble toutes les forces qu'ils font dresser tant du costé de la Gascongne, Béarn et Foy, qu'en ce païs; et je ne voys pas qu'il se puisse tirer nul secours de vostre recepte généralle de ceste ville; d'autant qu'on n'y apporte aucun denier et que le peuple durant la malice de ce temps ne veut payer aulcune chose, ainsi que les trésoriers généraux de ceste charge m'ont souvent asseuré. De manière, Sire, que si vos affaires prennent plus long traist, il est très requis pour le bien de vostre service et conservasion de vostre païs, que V. M. se résolve de les secourir et y employer de ses forces et moyens et n'attendre point que les choses soient plus désespérées ou difficiles. Cependant, Sire, je supplieray très-humblement V. M. s'asseurer

Digitized by Google

que je m'esvertue de toute ma puisance à sy bien conserver cestuy-cy en vostre obéissance que vous avez toute occasion de contentement et une continuelle preuve de l'affection et fidellité que j'ay eue toute ma vie à vostre service. Et pour ce, Sire, que le s^r de Pardeilhan, présent porteur, qui a veu à l'œil comme toutes choses passent de deçà pendant le séjour qu'il y a faici, en pourra amplement informer V. M., je ne m'estendray davantaige pour ceste-cy, et la finiray priant le Créateur, etc.

De Thoulouse, ce 30° jour de may 1580.

XLII

A la Reine.

Madame, je ne sçay si vous aurez receu toutes les dépesches que j'ay faittes à V. M. depuis ceste dernière eslévation d'armes, par lesquelles je vous ay amplement informé de l'estat des affaires de ce païs et combien de désespoir ce nouveau renversement donne à vos bons subjets de deçà, qui portent impatiemment de se veoir plongés par tant de fois aux misères de ce temps. Toutesffois, Madame, ils ne laissent pas de se contenir en l'obéissance et fidellité qu'ils ont jamais faict, en laquelle il est très-requis que Vos Majestés, les confortant par le secours qu'ils se promettent obtenir de Vos Majestés, si ces affaires prennent plus long traist, car il leur seroit impossible autrement d'y subcister pour se trouver le peuple encore grandement affligé des autres troubles. Madame, ces jours passés le viconte de Turenne s'estoit mys en campaigne avec douze ou quinze cens hommes de pied, et bien troys cens chevaux, faisant traisner deux ou troys pièces d'artillerye, mais je l'ay contrainct tout aussitost de se retirer luy ayant mis en teste ma 6

compagnye, celle du s' de Cornusson et quelque peu de forces soldovées par ceste ville et diverse ; et suis après avec toutes les persuasions dont je me puis adviser en leur endroist et de deux ou troys autres diocèses de ces environs pour les faire renforcer, afin d'avoir moyen de favoriser la récolte de leurs fruicts et de m'opposer aux desseings du roy de Navarre qui faict ses préparatifs à Montauban pour se rendre maistre de la campaigne devant ladicte récolte; chose, Madame, qui préjudicieroit par trop au service de Vos Majestés, d'autant que de la jouissance des fruicts deppend la conservation de vos villes. Je ne veulx point, Madame, que pour y pourveoir comme il appartient le Roy se puisse prévaloir des finances de sa recepte généralle de ceste ville, parcequ'il ne s'y apporte aucun argent et qu'il ne sen peult rien recouvrer du peuple en ceste saison. Toutesfois, Madame, ainsi que j'escrips plus amplement à S. M., nous ferons le myeux que nous pourrons, en attendant qu'il plaise à Vos Majestés secourir vos païs de deçà de meilleurs moyens selon que la nécessité de vos affaires et service le requiert, pour lesquels je nespargneray jamais ma vye ni chose que j'aye en ce monde, mais les emploieray incessamment pour perpétuelle preuve de l'affestion et fidellité que j'ay toujours eues à vostre service. Et d'autant, Madame, que j'ay instruist le s' de Pardaillan, etc.

De Tholoze, ce 30° jour de may 1580.

XLIII

Sire, j'ay receu les deux dépesches qu'il a pleu à V. M. me faire des x1° et xxv° du passé et veu par icelles comme V. M. a agréable que les deniers de ses finances de deçà soient employés aux affaires qui s'y présentent pour son service. Desquels, Sire,

tized by Google

je puis asseurer V. M. n'avoir encore touché ung seul soul jusques icy, m'estant par cy devant par force de faire teste aux ennemys et de conserver vos villes avec si peu de moyens que j'ay pu tirer de ceste ville et diocèse, mais, Sire, le peuple se retrouve maintenant si pauvre, tant à cause des troubles que de la stérilité des années passées, que je ne veoy pas qu'il puisse plus de soy subcister aux frais qu'il convient faire, je ne diray point pour envahir et repoulser lesdicts ennemys, mais pour se garder seullement. De manière, Sire, suivant ce qu'il vous a pleu m'escrire, je suis contrainct de convoquer tous les diocèses de ces environs pour essayer par tous moyens de les faire resoudre de païer les deniers de vos tailles, dont tousjours ils ont faict estat en chascun diocèse de s'en prévaloir pour leur conservacion particulière. Ce que je ne leur ay jamais voullu promettre, ne sachant quel autre moyen je pourrois avoir pour tenir quelques forces en campaigne. Néantmoins, Sire, quand bien ils satisffairont sur cela à l'intention de V. M., c'est si peu de chose au respect des affaires qui s'offrent qu'il n'y aura moyen de faire de grands exploits pour vostre service, ne m'ayant point encore M. de Montmorency rien mandé de ce qu'il a pleu à V. M. luy escripre nous laisser vos deniers de ceste charge de Tholose. Et crois bien qu'il n'en est pas en moindre peyne que nous, car les meilleurs diocèses sont les plus occuppés, et dont se tire moindre chose; mais, Sire, en quelque sorte que ce soit je ne fauldray de m'employer de toute ma puissance et jusques à la dernière goutte de mon sang pour maintenir et deffendre vos bons subjects et conserver vos villes en vostre obeyssance, comme j'ay faict tousjours jusques icy, grace à Dieu, sans que vos ennemys ayent eu aucun advantaige sur nous. Encores que j'aye assiduellement sur les bras le viconte de Turenne assisté des forces de Foix et autres de leur party qui ne cesse d'essayer par tous moyens d'attempter sur quelque bon lieu; à quoi, Sire,

je lui donne tous les empeschemens dont je me puis adviser, lui ayant faict prendre ces jours passés quatre ou cinq forts qui incomodoient beaucoup deux ou troys de vos bonnes villes, et supplye très-humblement V. M. s'asseurer qu'en toute occasion je n'obmettray chose qui appartienne au très-humble service que je dois à V. M.

Je supplie le Créateur, etc.

De Tholose, le 14º jour de juillet 1580.

XLIV

Sire, vostre premier présidant en vostre court de Parlement de ceste ville ayant servy V. M. ou vos prédécesseurs l'espace de cinquante ans en estat de conseiller ou présidant en ceste dicte vostre court aussi fidellement et avec autant de contentement de vos subjects, que nul autre qui aye esté par cy devant, et se reconnait maintenant bien advancé en ses années, il m'a prié, Sire, escripre à V. M. et vous supplyer comme je fais très-humblement que, en considération de ses longs et scignallez services, qu'il plaise à V. M. avoir agréable la résignation qu'il a faicte de sondict estat soubs vostre bon plaisir à son fils ainé qui est personnage très docte et qu'à desia long temps qu'il est conseiller en ceste dicte court et vostre premier présidant en la chambre des requeste establie en ce palais.

Je supplye, etc.

Tholose, le 16e d'aoust 1581.

XLV

Sire, encores que le roy de Navarre aye faict entendre aux depputez tant d'une que d'autre relligion qui luy ont esté en-

Digitized by Google

voyés pour pourveoir aux désordres qui se commettent tous les jours sur vos bons subjects, qu'il ne désire rien tant que l'establissement de la paix et que les contrevenants soient pugnys, toutesfois, Sire, ceux de la relligion portent si peu de respect à ses commandemens qu'il n'est jour que je n'ave nouvelles qu'ils sont attrouppés en quelque part pour surprendre quelque ville, et à mesme instant que je n'entende comme ils ont donné en quelque part. Ils en ont desia surprises quelques unes. Tout ce que je puis faire, Sire, c'est de mander que chascun face bonne garde, car je n'ay pas ung seul homme levé par deçà; si ceux que V. M. a depputés pour se trouver à l'assemblée qui se doibt faire pour l'establissement de la paix ne s'advacent, ils trouveront tant de besoigne nouvelle à leur venne qu'il leur sera difficile d'y parvenir, ce sera beaucoup s'ils peuvent remeddier au mal qui se commest présentement et en attendant ladicte assemblée.

Je supplye, etc.

Tholose, ce 25° aoust 1581.

XLVI

Sire, V. M. est assez advertye de ce qui se passe en ceste province et du trouble que donnent ceux que l'on nomme voulleurs au repos de vos bons subgects, qui travaillent autant à se bien deffendre, comme les autres à les assaillir; messieurs les trésoriers ont receu les commissions qu'il a pleu à V. M. leur envoyer pour faire ceste année l'imposition de vos deniers. Ceux de vostre peuple qui scavent comme les Estats de ce païs sont manyés depuis six ans benyront vostre saincte intention qui ne redonde que à leur proffit et grande espargne, mais -je me doubte bien aussi qu'il y en aura qui ne demandant que gar-

bouge, seront bien aises de prendre ce prétexte d'une nouveauté pour tirer encore de plus mal advisés à leur cordelle. Lon les verra venir et y sera pourveu selon que lon advisera estre le meilleur pour le bien de vostre service, et sera donné advis à V. M. du succès de tout. Le roy d'Espaigne fait lever des forces tousjours en ces cartiers de Vallance et Cathaloigne, mais l'Espaigne produist aujourdhuy si peu d'infanterye que ce n'est pas pour faire gueres grand effort et croy selon les advis que j'en ay que s'il y avoit moyen de faire une bonne et forte armée, il la jecteroit plustost en Angleterre que en ces bas païs.

Je supplie, etc.

De Narbonne, ce 15^e jour de janvier 1584.

P. S. (autographe). — Sire jay faict entendre à V. M. le besoing que jay de quelques canons, pouldres et boletz.

XLVII

Sire, il a longtemps que je prevoyois que monsieur de Montmorency s'apprestoit pour faire un nouveau mouvement en ce païs, et voyois bien qu'il ne tendoit que d'empiéter plusieurs villes. Il est party ceste première semaine de caresme assez inopinément de Pezenas et s'en est venu à Beziers d'où incontinant il est allé lui mesme faire un dessaing d'une citadelle en la ville de Cerignan qui est au bord de la mer et ville importante où l'on y travaille diligemment. Et le lendemain il a dépesché plusieurs commissions à des cappitaines pour levée de gens de pied, et luy mesme s'en est allé le matin à une ville à deux lieues de là nommée Puysserguier faignant ny aller que pour aller chasser, mais y estant dedans, il y a logé une compaignye, et a mesme heure mandé ses fourriers et partie de sa compaignye de Capestaing, ville assez grande, faignant ny aller que pour dis-

Digitized by Google

ner. Mais les habitans qui ont bien cogneu à quelles fins cela se faisoit leur ont haussé le pont. A mesme instant il a mandé en plusieurs villes entre Beziers et Carcassonne pour loger lesdictes trouppes. Je veoy bien, Sire, vos bons subjects en bonne volonté et qu'ils n'ont autre désir que de se conserver de tout leur pouvoir en l'obéissance de V. M., mais comme ils ne voyent rien sur pied pour estre secoureus, je me doubte qu'ils fléchiront par force. Je feray pourtant tout ce qui sera en moy pour y donner empeschement et préserver tant que je pourray ces villes, et n'y espargneray rien qui soit en mon pouroir, attendant ce qu'il plaira à V. M. en ordonner; à laquelle je n'escrips seullement que son ouvrage de deux jours. Il est en campagne avec forces. Je n'attends à toute heure sinon d'avoir nouvelles de ses ouvraiges. Il a des canons prestz, qu'il faict bruit de mettre en campaigne. J'adviseray, Sire, de luy faire teste de tous mes moyens et de l'arrester au premier lieu qu'il vouldra forcer.

Je supplye, etc.

De Narbonne, ce 22º febvrier 1584.

XLVIII

Sire, j'ay bien entendu votre intention par la lettre qu'il a pleu à V. M. m'escripre du 18° de ce mois, laquelle jeffectueray de point en point. J'aye faict entendre à V. M. ce qui s'est passé depuis la première saillye que monsieur de Montmorency feit pour venir saisir la ville de Capestaing et d'autres après avoir saisy celles de Serignan et Puyserguier. Et d'autant, Sire, que j'ay entendu qu'il estoit venu jusques à vostre Court que ledict s' de Montmorency après que les habitans dudict Capestaing eurent reffusé l'entrée à partye de sa compaignye, il se seroit mis en campaigne avec six mil arquebuziers et cinq canons et auroit forcé ladicte ville. Je croy bien que comme il commança

à desseing il ne cuidoit pas qu'il feut arresté là, ainsi faire plus long chemyn; mais ses intentions se trouverent si mal fomantées que la garde seule qu'il plaisoit à V. M. m'entretenir et avec cinquante arquebuziers l'arrestarent tout court. Il est vray que à l'instant il ne luy manque de faire démonstration qu'il debvoit tout foudroyer et feit venir incontinent quatre canons à Beziers. Mais je luy montray si promptement de quoy pour lui faire changer son desseing (comme il feit l'ayant veu) qu'il s'en retourna à Pezenas d'où il n'a depuis bougé i voulant bien asseurer V. M. que cognoissant ses moyens pour toute ceste bourrasque, je n'ay pas faict seullement approcher de moy ung seul homme de ma compaignye, tant pour ce que je me sentis assez fort pour l'arrester sans cela, que aussi pour n'avoir moyen l'entretenir. Et ne fault penser, Sire, que le peuple la puisse nourrir si lon ne veult tout mettre en révolte. Asseurant V. M. madicte compaignye n'avoir faict que une seulle monstre de toute l'année passée; et ce n'est pas pour se pouvoir servir de la gendarmerie comme l'occasion se présente, mesme en ce païs où il s'offre assez d'occasion de l'employer pour servir. Je n'ay encore faict tenir la lettre qu'il a pleu à V. M. escripre à M. de Saint-Supplice, d'autant qu'il m'est advis n'en estre de besoing, s'il n'y venoit que pour faire teste audict s' de Montmorency. Car encore qu'il ait faict publier qu'il a six mil arquebuziers prests, je n'ignore pas que ses moyens qu'il a sont du pays; mais asseureray bien V. M. que par tous ses moyens il n'en sçauroit assembler mil encores qu'il les meslast d'ung party et d'autre, comme il a faict estat, et encores s'il estoit asseuré pouvoir tenir seullement mil arquebuziers en masse dix jours je croy qu'il ne s'arresteroit là, la plus belle force, Sire, qu'il a c'est l'auctorité qu'il a en main de V. M. à laquelle chascun fleschit.

Je supplye, etc.

A Narbonne, ce dernier jour de mars 1584.

XLIX

Sire, Monsieur de Cornusson a esté icy suivant le commandement qu'il a pleu à V. M. luy faire; je luy ay faict entendre l'estat des affaires en decà; monsieur de Montmorency faict fortiffier les villes de Beziers, Agde et Beaucaire, avec grande dilligence et avec beaucoup d'hommes; il espère les rendre trèsfortes au grand regret de vos bons subjects de tout ce pays. Il a ung ingénieur venu puis naguères de Piedmont qui a ceste charge, à ce que je veoy. Il n'attend que la recolte des grains pour bien advitailler et pour long temps lesdictes villes, aulx despens de tous les lieulx des environs. Il en y a bon nombre citués en pays très-fertile. J'ay faict jà entendre à V. M. comme pour l'arrester et garder de gaigner pays pour se longer devers Carcassonne et plus avant, je luy avois faict teste à Capestang de 500 harquebusiers, affin aussi que par le moyen de ceste teste tout le pays fust conforté ; je suis contrainct aussi de faire mestre des gens de pied dans les villes de Loidève et Clermont, qui sont près de Pezenas, affin qu'il ne puisse s'estendre plus avant vers ses quartiers-là, en oultre cela pour conforter quelques aultres petites villes auxquelles je suis contrainct donner des moïens pour se pouvoir conserver en vostre obeissance; d'aultant que la prinse de quelqu'une de ces petites porteroit un grand dommaige et incommodité aulx grandes, et tout cela, Sire, ne se peult faire sans despense en plus qu'il ne vous a pleu ordonner pour y subvenir, siesse que je ay usé de tout le meilleur masnaige que je me suis peu adviser. Si j'eusse eu moyen de pouvoir donner quelque chose pour vivre à ma compaignye ou à partie d'icelle je lusse logée en quelque lieu qui eust bien servy; il ne fault pas penser mectre de gens de cheval ni d'aultres dans les villes s'ils n'ont moyen d'achapter leur

vivre, le peuple est si pauvre pour avoir si long temps souffert en misères, que les voulant contraindre davantaige ce seroit aultant que de le convyer à une révolte et pour ceste occasion je n'ay sceu mettre ung seul homme de cheval en compaignie qui est une très-grande incomodité pour vos affaires de deçà.

Au reste, Sire, je n'ay aulcunes nouvelles qu'il se soit faict de ceste année aulcunes levées en Espaigne; il en arriva hier soir ung des miens qui a esté jucques à Valence et par tout le pays de Cathalongne où il n'a entendu que rien se lève; s'il en a du costé de l'estat de Milan V. M. ne peult estre mieulx advertie : ung gentilhomme espaignol qui a charge pour le Roy catholique en ses frontières et qui m'est de long temps amy, m'a mandé qu'il ne cuyde point que son Roy rompe ouvertement contre V. M. n'y qu'il envoye gens à nostre voysin combien qu'il en aye demandé, et sur ceste demande luy a esté respondu que l'on ne voulloit pas donner ceste cure aux François; mais qu'il ne falloit pas doubter que ledict roy d'Espaigne ne le secoure soubs main et fomante son dessaing de ce qu'il pourra. Toustesfois à ce que j'ay entendu jucques à ceste heure, il n'a esté gueres secouru de là que de parolles et promesses ; je ne sçay si les effects s'en ensuyvront, je y auray l'œil et j'en advertiray V. M. Ledict s^r de Montmonrency a 400 hommes à Beziers et aultant à Beaucaire, 100 en Agde et aultant à Pezenas, 200 à Puissergnier et quelques aultres en des citadelles, tous ces gens sont payés tous les moys. Je ne cuyde pas que cest argent vienne de Chantilly.

Digitized by Google

Je supplye, etc.

De Narbonne, ce 6º jour d'avril 1584.

L

Sire, V. M. a cy-devant entendu les forces que le diocèse de Carcassonne uny avec aultres troys diocèses circonvoisins firent dresser et employer pour la reprinse du lieu de Montréal prins et occupé par les volleurs qui se disent de la prétendue relligion refformée; en considération de quoy et pour ayder et donner moyen auxdicts diocèses de subvenir aux frais nécessaires pour l'entretenement desdictes forces et camp dressé pour forcer ledict lieu de Montréal, il auroit pleu à V. M. leur faire don de la somme de 10,000 escus à prendre sur vostre recepte généralle de Tholose tant des deniers qui seront dus de l'année passée en ladicte recepte que de la présente. Mais d'autant, Sire, que lorsque les provisions dudict don leur arrivèrent, il n'y avoit aucungs deniers de V. M. en ladicte recepte généralle pour estre à la fin de ladicte année, et ceulx de la présente n'estoient encore imposés ni ne sont païables que jusques à la fin du présent moys, ils n'eurent moyen de se prévaloir dudict don, ayant pour ceste occasion lesdicts dyocèses esté contraincts de fournir entièrement tous les frais et despenses dudict camp ; lequel n'ayant enfin reussy comme il eust esté à désirer pour vostre service et le bien et soulagement desdicts diocèses; qui au moyen desdicts frais et despences pour l'entretenement desdictes forces sont demeurés ruynés; néantmoings lesdictes forces ont beaucoup profiité pour le bien de vostre service, d'aultant que du temps de la levée d'icelles l'on vouloit faire de plus grandes surprinses que celle dudict lieu de Montréal; lecquelles feurent interrompues et arrestées par la crainte desdictes forces levées par lesdicts dyocèses; qui pour 'avoir moyen d'acquiter partie des debtes et empruntz qu'ils ont esté confraincts de faire pour ledict camp qui montent trois fois plus que ledict

don, et n'ayant d'ailleurs moïen d'y subvenir ont depputé ce porteur exprès devers V. M. pour la supplier très-humblement de leur accorder qu'ils se puissent prévaloir dudict don, et à cest effect qu'il vous plaise déclarer et permettre que lesdicts dix mil escus seront employés à l'acquittement desdictes debtes et foornitures faictes pour ledict camp; m'ayant prié d'en escripre à V. M. pour l'en suplier comme le faire très-humblement, Sire, et de leur pourveoir selon le bon plaisir de V. M.

Je supplye, etc.

De Narbonne, le 27º jour du mois d'apvril 1584.

LI

Sire, depuis avoir faict entendre à V. M. par mes dernières l'estat de ce païs, vos bonnes villes et vos bons subjects se trouvent si fort travaillés par ung si grand nombre de vouleurs qui accroissent tous les jours de telle sorte, et qui se sentent si bien appuyés qu'ils ayent bien faire ligue pour ensemble joindre leurs forces, non pour aller prendre quelque passant par ung chemin, mais c'est aux bonnes villes et aux meilleures places qu'ils s'attaquent. Ils n'ont encores, Dieu mercy, rien gaigné en leurs grandes entreprises que des coups et perte notable de leurs gens. Vostre ville de Carcassonne, Sire, s'en trouve extrêmement travaillée, d'aultant que ceste canaille ont dans ce diocèse-là trois ou quatre bonnes retraictes, tellement que les ayant presque tous les soirs sur les fossés de leur ville, ils ont esté contrainctz souffrir une bien grande despense pour se garentir des mains de ces barbares; de sorte que ce mal continuant et ne pouvant si longuement supporter ceste despense-là, ils ont esté contrainctz pour leur grande et urgente nécessité de s'aider de vos deniers de ce premier cartier de leur taille, comme ils m'ont

mandé qu'ils font entendre à V. M. et cuydent bien qu'elle l'aura agréable. Je vous asseureray bien, Sire, que je les ay tousjours cogneus si affectionnés et si loyaux subjects qu'ils n'ont jamais espargné chose qu'ils ayent eu en leur pouvoir pour le bien de vostre service.

Je supplye, etc.

De Narbonne, ce 16º jour de may 1584.

P. S. (autographe). — Lon atant de Cartagène vint et une galères qui doyvent arriver de Cadiz; il en y a huit à Barselone et quatre au port de Rozes, tout cela se joindra à Barsellonne où l'on avoyt fayct grand bruit que mesdames les princesses debvoyt arriver se moys, may astheure lon remet cela pour le moys de septembre. Il ne se tient aulcunes forces en la Catalogne.

LII

J'ay receu celle qu'il a pleu à V. M. m'escripre du 24^o du passé et quant au voyage du roy de Navarre en ces cartiers je y faisois de très-grands doubtes et avec de bonnes occasions. Toustesfois, Sire, j'en ay depuis escript à monsieur de Belieure que j'estois d'advis qu'il l'en sollicitast, combien que l'on m'ayt dict lontemps y a que ledict roy de Navarre ne s'est jamais gueres disposé audict voyage que du commencemant pour la grande instance que quelques dépputez d'aucune esglise dé deçà luy en faisoient. Il est en sa conté de Foix depuis huict ou dix jours. Nous ne nous appercevons pas par sa venue que les voulleurs de Montreal et Brugairolles ayent cessé leurs courses[•]; ainsi les ont redoublées, et si ne sont qu'à quatre ou cinq lieues de Mazeres. Je cuidois bien avoir le moyen de les empescher de nous troubler tant la récolte comme ils font par le moyen des quatre compaignyes qu'il avoit pleu à V. M. ordonner pour servir par

decà ; lecquelles je tenois prestes sur espérance de les employer alors; mais, Sire, j'en ay esté frustré au grand préjudice de vostre service et de l'espérance que vos bons subjets avoient d'en estre secourus si à propos, à cause que le trésorier après avoir touché l'argent des assignations qu'il avoit pleu à V. M. ordonner pour leur paiement n'est encores venu ny lon en a ouy parler depuis, et n'en avons aucunes nouvelles de deçà, où la récolte est presque achepvée. De quoy jay bien voulu donner advis à V. M, Il a pleu Sire, à V. M. me commander que si le roy de Navarre passe en ces cartiers que je lui fasse instance de faire remettre vostre ville de Lunel à celuy qui la tient. Si c'estoit pour la mettre entre mes mains pour la vous conserver, ce que à mon advis n'est leur intention, je luy en fairois instance; mais la quictant celuy qui la pour la remettre ès mains de celuy qui a ung an qui se tient prest pour la prendre, je ne trouve pas qu'il y ait grande différence de l'ung à l'autre. Sire, lon attend aujourd'huy à Barcellonne le s^r Audriete Dorio (sic) avec toute la flotte des gallères que le Roy catholique avoit aux ports d'Espaigne. Il est arrivé à Barcellonne depuis six sepmaines plus de deux cents charges d'or ou d'argent sur le coul de muletz qui sont là. J'avois la sepmaine passée audict Barcellonne ung des miens pour quelque affaire, qui veit arriver samedy en huict jours dans ladicte ville vingt charretes traynées par quatre mulles chascune chargées de réalz; ils y estoient arrivées trois jours auparavant deux gallères venant de Cyvilhe chargées de platte d'argent qui se bat astheure à la monnoie audict Barcellonne. Je croy que tout cela se chargera ceste sepmaine pour Mylan et Genes.

Je supplye, etc.

De Narbonne, ce 18º jour de juing 1584.

Digitized by Google

LIII

Sire, je feis dernièrement entendre à V. M. comme quelle instance que messieurs de Poigny et de Pontcarré ayent faites envers M. de Montmorency pour suvvant vos édicts faire remettre ès mains de l'évesque de Lodève sa maison de St-André dettenue par quelque gentilhomme à l'adveu dudit s' de Montmorency. Il ne l'a jamais vouleu faire; et à ce que lesdicts srs de Poigny et de Pontcarré m'ont mandé, le prétexte que prend ledict s' de Montmorency pour ne luy rendre sa maison est qu'il veult que au préalable il désiste le bastiment et repparation qu'il faict en sa maison épiscopalle de Lodève, qui avoit esté ruynée par ceux de la relligion du temps qu'ils s'en saisirent, et qu'il desmolisse encore ce qu'il y a basty, comme s'il n'estoit permis à ung évesque à la nomination de V. M. Il n'a pas cerché ce prétexte à l'évesque de Béziers, car il ne luy a pas faict à ses despens réparer sa maison, mais bien fortiffier et munyr de bons fossés et en forme d'une bonne et forte citadelle aux despans de vos subjects. Et d'autant, Sire, que lesdicts sr de Poigny et de Pontcarré en ont adverty V. M. pour en ordonner comme il plaira à icelle, ainsy que j'ay entendu, je vous av bien voullu faire entendre ci-dessus, et vous asseurer, Sire, qu'il ne se bastist rien en ladicte maison de Lodève contre le service de V. M., pour estre l'évesque très-fidèle serviteur d'icelle et très-digne prélat. Aussi, Sire, ençore que lesdicts s¹⁸ de Poigny et de Pontcarré vous ayent donné par cy devant advis de la remission et licencyément des soldats de la citadelle de Sérignan, je veux bien advertir V. M. comme ils y sont encore et quelque instance que le s^r de Verdalle ave faicte à son retour de faire licencier lesdicts soldats désirant s'en aller retirer là comme estant sa maison, ledict sr de Montmorency ne l'a jamais vouleu faire. — Je supplye, etc.

De Narbonne, ce 8º jour de mars 1585.

LIV

Sire, je feis entendre à V. M. par mes dernières comme sur ceste assemblée qui s'est dernièrement faicte à Castres, je m'estois allé rendre en vostre ville de Carcassonne; depuis ladicte assemblée s'estant séparée et ayant eu advis que tout à l'instant les cappitaines de la relligion de ce païs avoient mandement d'assembler tant de gens qu'ils pourroient, comme ils ont jà commencé de faire en plusieurs endroits de cedict païs, tant du cousté de Foix que des Sevènes et aux montaignes de Castres. Je m'en suis venu rendre en ceste ville de Narbonne où j'av eu advis que lesdictes trouppes se grossissent tousjours et ay seu aussy que du cousté du Vivarais il y a plusieurs gentilshommes catholicques qui enrollent de gens au descouvert et les ungs et les autres sous le manteau de vostre service. Et pour ce, Sire, que V. M. ne nous en a rien escrit, je y ay mandé pour y entendre mieulx que c'est, et retenir ceulx auxquels j'ay pouvoir en ces cartiers de deçà, au moings depuis ceste ville jusques à Tholoze. Il n'y a aucunes forces de catholicques levées que celles qu'il a pleu à V. M. m'ordonner, lesquelles je suis contrainct despartir en plusieurs lieux pour la conservation d'iceulx. Je supplye très-humblement V. M. mest vouloir faire entendre son intention sur ces occurrences. Je veoy ce peuple très-désireux de demeurer en l'ancienne et fidèle obéissance qu'ils vous doibvent; j'espère visiter souvent les villes d'icy à Tholoze pour les tenir tousjours en ceste dévotion.

Je supplye, etc.

De Narbone, ce 10º jour d'apvril 1585.

P. S. (autographe). — Sire, despuis ceste lettre escripte j'ay receu celle qu'il a pleu à V. M. m'escripre du 11 de ce moys; je satisfferay entièrement à ce qu'il playt à ycelle me commander, n'ayant autre ligne ny autre but que se seullement qui depant de vostre seul servise comme vostre très-humble et fidèle subject.

LV

Sire, depuis avoir escript à V. M., l'on commence à veoir en ces cartiers de deçà de plusieurs sortes d'assemblées et levées de gens et soubs divers prétextes en Vivarès et Gevaudan soubs le nom de la Ligue. Mais, Sire, vous y avez encore de très-fidèles serviteurs que je m'asseure ne se desvoyeront point du service qu'ils doibvent à Vos Majestés; du cousté de Tholoze et de la conté de Foix s'assemblent sous le nom du roy de Navare, et en ces cartiers icy les courses et ravages des voulleurs accoustumés nous travaillent fort; et ce qui me mest le plus en cervelle, Sire, c'est l'advis que j'ay que le roy d'Espaigne s'en vient faire sa feste de Pasques à Nostre-Dame de Montrerrat et de là s'en vient à Barcelonne où il a mandé faire venir cent gallères. Je ne sçay quelles gens n'y combien il y en aura dessus, et se resjouissent fort des troubles de France desquels ils sont si bien advertis que les nouvelles que j'en aye de vostre Court me sont mandées toutes pareilles d'Espaigne.

Je supplye, etc.

Narbonne, ce 13º jour d'apvril 1585.

LVI

Je n'ay voullu faillir à vous donner advis comme il y a deux jours que un soldat de S. A. nommé Mouchin seroit passé en ceste ville monté de troys bons chevaulx, lequel cognoissant plusieurs soldats en ce pays pour s'y avoir demeuré et s'y estre

marié, auroit parlé à quelques soldats de ce pays pour les praticquer, leur présentant des moyens disant particulièrement à quelques uns qui demandent que de courir fortune : vous verrez avant que soyt passé le moys de juillet de grandes choses et qu'à Nice vont descendre nombre d'Espaignols. Il ne s'arresta gueres icy et s'en alla du costé de la Provence.

De G... ce 19º juing 1584.

LVII

Sire, vostre édict pour la prohibition de l'exercice de la nouvelle relligion a esté publié à Tholouse avec grand contentement de vos bons subjects; il y aura bien autant de mescontentement comme il se publiera aux sièges des séneschaux de Nysmes et de Montpellier, et me doubte qu'il y sera donné de l'empeschement, et que ceux de ladicte relligion tenteront à ceste heure de faire tous leurs efforts qu'ils pourront pour faire des entreprises et sur vos villes et sur vos subgects catholicques. J'en veoy les préparatifs et pour s'opposer et pour se deffendre, ils n'ont pas faulte d'appuy comme V. M. sçait assez. Monsieur de Montmorency arriva hier matin à Beziers pour s'aller aboucher avec le roy de Navarre à Castres ou depuis dimanche les logis y sont préparés et l'assemblée qui est mandée pour se trouver à cest abouchement y est jà arrivée. Le roy de Navarre n'y est encore arrivée; V. M. sçait l'importance de cest abouchement, si tant est qu'ils facent opposer ceulx de la relligion à vostre volunté. Ce sera en ce païs que les grands jeux se joueront, comme je y veoy ceux de la relligion disposés et préparés. Je n'ay nulles forces par deçà, si vos subjects se voyent hors d'espérance d'estre secourus facillement, ils succomberont et se rangeront de l'autre costé. Je supplye très-humblement, Sire,

V. M. commander à monsieur de Cormisson de s'advancer avec les moyens qu'il plaira à V. M. nous donner pour la conservation de vos villes et de vos bons subjects qui vous restent par deçà encores.

Je supplye le Créateur, etc.

De la cité de Carcassonne, ce 1er jour d'aoust 1585.

LVIII

Sire, V. M. aura esté advertye par mes précédantes comme dès incontinant que monsieur de Montmorency fust de retour devers le roy de Navarre, il assembla tant de forces qu'il peult tant d'une relligion que d'autre, et a tanté de vouloir susprendre quelques villes catholicques par escallade et mesmes la ville de Cuxas avant qu'il arrivast à Beziers. Depuis comme les forces, luy sont grossyes, il a continué de faire ses entreprises et mesme sur la ville de Lodève qui a esté assaillye par deux fois, et d'autres. Et ne pouvant exécuter son desseing, tous vos bons subjects de ces villes ont esté ravagés de leurs bestiaux. A présent qu'il a veu ne pouvoir gaigner lesdictes villes par ces sur-. prises, il a mis en campagne quatre canons qu'il avoit à Pezenas et une coullovryne avec deux aultres canons et une coullovryne qu'il a faict venir d'Aigues-Mortes; et tout cela est jà arrivé à Beziers et mis hors la ville, et seroit desja mis en campagne sans qu'il attend quelques forces qu'il avoit envoyé au secours de Monthelymar soubs la conduicte du sieur Dandellot qui luy arrivent à la file comme j'ay entendu. Je croy, Sire, que dans deux jours il passera la rivière de Beziers avec ladicte artillerye et ses forces qui peuvent estre de quatre à cinq mil hommes de pied. Je sçay bien que ses compaignies sont mal complètes; M. de Chastillon a le plus fort régiment de cavalerye; il a sa

100

compaignie et a baillé commission à ces insignes volleurs ; les ungs luv menent vingt chevaulx, les autres trente. Je croy, Sire, que cesdicts volleurs luy pourront faire cent cinquante chevaulx bons ou mauvais. Son desseing est de se saisir de toutes les villes qui sont entre Beziers et Carcassonne pour tenir là ses forces et mesme blocquer les villes de Narbonne et Carcassonne et leur oster toutes les commodités de la campaigne. Or, Sire, j'ay faict mettre dans Capestaing cinq cents bons arquebuziers et les ay faict pourvoir de tout ce que j'ay cogneu qu'il lui estoit besoing pour soustenir le siège; et la ville de Puysserguier qu'il tenoit l'année passée qui n'est que à une lieue de Beziers. Mais ces pauvres gens y furent si mal traictés que craignant que à ceste eslévation il ne s'en saisit, ils m'ont tendu les bras; je y ay mis quatre cents bons arquebuziers dedans et ay accomoddé ces deux villes qui sont en butte des premières. J'espère, Sire, qu'il y a de si gens de bien dedans qu'elles seront conservées. Je leur ay mis encore quatre ou cinq cents arquebuziers assez près de là pour secourir celle qui en aura le plus besoing. Et pour ce que du costé de Tholose ils ne sont pas fort travaillés encores que de quelques courses de volleurs. j'ay prié monsieur de Cormisson s'en venir me trouver avec ce que j'ay faict assembler de ce costé là pour faire une bonne teste et garde qu'il ne puisse passer plus avant. Si V. M. faisoit entrer du costé du Saint-Esprit quelques forces pour chastouiller de près ceux de Nysmes, cela pourroit faire quelque diversion de ce que j'ay sur mon bras. Quand le s' Alfonce qui est là n'auroit que soixante ou quatre-vingts chevaulx pour faire ces courses, cela les tiendroit en cervelle. Et afin, Sire, que ce premier chocq ne mette vostre peuple en effroy, voyant leurs ennemys en campaigne, s'ils ne se voyoient secourus, je suis esté contrainct faire levée de beaucoup d'enseignes. J'en ay mises contre la ville de Castre, contre Puylaurens et en Lauraguais et

du costé de Lodève pour conserver vos bons subjects. Incontinent que je verray où nostre voisin s'attaquera, j'en donneray advis à V. M.

Je supplye, etc.

De Carcassonne, ce 20^e jour de septembre 1585.

LIX

A la Reine.

Madame, V. M. a esté advertye de ce qui s'est passé en ces cartiers depuis la publication du dernier édict pourtant prohibition de l'exercice de la nouvelle relligion et de la diligence que M. de Montmorency a mis pour assembler forces pour s'y opposer. Je cuyde, Madame, qu'il se mettra en campagne dais demain ayant ja ses forces prestes et l'attelaige de son artillerye tout préparé : il veult venir donner dans ces campaignes entre Narbonne et ceste ville pour incommoder ces bonnes villes. Vostre comté de Lauraguais, Madame, se trouve extrêmement travaillé de ces troubles. Daudon qui est en Foix y donne d'ung cousté, le roy de Navarre de l'autre; du cousté de Tholoze, Montgommery, que l'on a astheure estably gouverneur de la ville de Castres jouera bien son personnage de l'autre cousté; j'espère, Madame, qui auray l'ayde de Vos Magestés qu'ils n'en auront aucung advantaige.

Je supplye, etc.

De Carcassonne, ce 28° septembre 1585.

1173 076

Digitized by Google

.

.

Digitized by Google

.

.



